



LA SOLIDARITÉ AVANT TOUT
RAPPORT DE GESTION 2020

Bref aperçu	4
Éditorial	6
Rapport de situation	12
• Contexte du marché	14
• Portrait de l'année	14
• Stratégie développée	17
• La prévoyance sous le signe de la coopérative	18
• Opérations d'assurance	18
• Développement de produits	19
• Nouvelle amélioration de la qualité des services	21
• Placements de capitaux de l'assurance	22
• Gestion des risques	24
• Perspectives du groupe Pax	24
Gouvernement d'entreprise	26
Rapport financier	52
Konzern	54
• Compte de profits et pertes	55
• Bilan	56
• Tableau des flux de trésorerie	58
• Tableau de variation du capital propre	60
• Annexe aux comptes consolidés	61
• Rapport de l'organe de révision	83
Pax Holding (société coopérative)	85
• Compte de profits et pertes	86
• Bilan	87
• Annexe	88
• Proposition du conseil d'administration	90
• Rapport de l'organe de révision	91

Arrondis

Les montants figurant dans les tableaux sont arrondis. Les valeurs cumulées et les ratios peuvent de ce fait diverger de la somme des diverses valeurs. La version allemande fait foi.

CE À QUOI NOUS NOUS RÉFÉRONS

Forme courte	Dénomination juridique
Pax Holding	Pax Holding (société coopérative)
Pax Assurance	Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA
Creadi	Creadi AG
Pax AM	Pax Asset Management SA

OÙ NOUS TROUVER ENCORE

pax.ch/rapport-de-gestion

CHIFFRES-CLÉS

15.2

MILLIONS DE CHF

BÉNÉFICE DU GROUPE PAX

655

MILLIONS DE CHF

CAPITAL PROPRE DU GROUPE PAX
FIN 2020

797

MILLIONS DE CHF

VOLUME DES PRIMES AU COURS DE L'ANNÉE
SOUS REVUE

19

MILLIONS DE CHF

ATTRIBUTION AU FONDS D'EXCÉDENTS

15.8

MILLIONS DE CHF

DISTRIBUTIONS DES EXCÉDENTS AUX CLIENTS
À PARTIR DU FONDS D'EXCÉDENTS

8.4

MILLIARDS DE CHF

TOTAL DES PLACEMENTS DE CAPITAUX

INDICATEURS FINANCIERS

Groupe Pax

	2016	2017	2018	2019	2020
Emplois à temps plein	278	284	298	293	300
Nombre de collaborateurs	320	327	338	314	340
Résultat après impôts en millions de CHF	-12	7	2	14	15
Capital propre consolidé en millions de CHF	529	564	572	621	655
Placements de capitaux en millions de CHF	7'651	8'091	8'068	8'295	8'416
- dont pour le compte propre	6'476	6'771	6'908	6'896	6'971

Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	2016	2017	2018	2019	2020
Primes brutes en millions de CHF	873	881	885	827	797
- primes prévoyance privée	355	360	360	353	352
- primes prévoyance professionnelle	518	521	525	474	445
Nouvelles affaires en millions de CHF					
- prévoyance privée	51	27	26	24	32
- prévoyance professionnelle	15	13	9	10	6
Prestations d'assurance versées (y compris excédents) en millions de CHF	-626	-670	-692	-769	-742
Produit provenant des placements de capitaux en millions de CHF	125	129	82	98	96
Résultat avant impôts en millions de CHF	-13	34	9	17	28
BILAN					
Réserves actuarielles en millions de CHF	6'991	7'345	7'345	7'640	7'678
- dont pour le compte propre	5'816	6'023	6'184	6'239	6'237
- dont pour le compte et au risque de tiers	1'175	1'322	1'161	1'401	1'441
Réserve pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents y compris plus-values et moins-values en millions de CHF	157	171	177	227	244

TOUT SAUF ORDINAIRE

ÉDITORIAL





Chère lectrice, cher lecteur,

L'exercice 2020 a été très fructueux pour le groupe Pax. Les investissements dans notre capacité à changer, notre orientation client et notre changement de culture portent aujourd'hui leurs fruits. Même dans les conditions plus difficiles dues à la pandémie, nous avons réussi à convaincre grâce à une solide performance. Nous avons ainsi augmenté nos bénéfices et le capital propre. Par ailleurs, nous avons toujours réagi rapidement aux changements qui se présentaient, protégé la santé de nos collaborateurs et encadré nos clientes, nos clients et nos partenaires de distribution de manière globale.

De plus, nous avons pu mettre en œuvre d'importants projets qui profitent à nos assurés et à nos partenaires commerciaux. Nous avons, par exemple, lancé des offres innovantes, mis en place des services en ligne attractifs et élargi notre offre de services de conseil. Tout cela démontre que le modèle commercial de Pax a fait ses preuves et offre de ce fait sécurité et stabilité.

PAX A PU AUGMENTER LE BÉNÉFICE POUR LA DEUXIÈME FOIS CONSÉCUTIVE.

Bénéfices et capital propre augmentés

Sur le plan financier, l'exercice 2020 a été très réjouissant pour le groupe Pax. Pour la deuxième fois consécutive, nous avons augmenté notre bénéfice, passant ainsi de 14.3 millions de CHF l'année précédente à 15.2 millions de CHF. En ce qui concerne le capital propre, nous l'avons également renforcé. Fin 2020, il s'élevait à 655 millions, ce qui représente une croissance de 5.4 pour cent. Le groupe Pax est dans une position financière très solide et apparaît comme une partenaire fiable pour ses clientes et clients.

Maintien d'une participation attractive aux excédents

En 2020, nous avons poursuivi notre politique d'excédent de ces dernières années et alloué 19 millions de CHF au fonds d'excédents, ce qui représente une augmentation de 2 millions de CHF par rapport à l'année précédente. Le montant des distributions aux assurés de 15.8 millions de CHF est plus ou moins identique à celui de l'année précédente de 15.9 millions de CHF et reste à un niveau attrayant. Le montant des attributions ayant été plus élevé que celui des distributions, Pax pourra garantir une participation élevée aux excédents également à l'avenir. Cette politique d'excédent stable est une conséquence de la structure coopérative de Pax qui se concentre sur les intérêts financiers des sociétaires et des assurés.

Évolution du volume de primes

En ce qui concerne les primes brutes, nous avons réalisé 797.2 millions de CHF, soit une baisse de quelque 3.6 pour cent par rapport à l'année précédente. Cela contraste avec le marché, qui a diminué de 17.9 pour cent selon l'Association Suisse d'Assurances (ASA). Ce recul important est toutefois en premier lieu dû au retrait d'AXA de l'assurance complète au début de l'année 2019.

L'évolution du volume de primes chez Pax a été différente selon la branche. Nous avons connu une forte croissance des nouvelles affaires dans la prévoyance privée, tandis que le volume des nouvelles primes dans la prévoyance professionnelle a été très modeste. Les primes uniques ont sensiblement diminué dans les deux branches, ce qui, combiné à la baisse des nouvelles affaires dans la prévoyance professionnelle, a entraîné une diminution des primes brutes.

Compte tenu de la situation en matière de taux d'intérêt, la baisse des primes uniques est conforme à la stratégie de gestion qualitative de la croissance et d'optimisation de la structure du portefeuille. Cette mesure est économiquement judicieuse, car elle se traduit par une réduction du capital à rémunérer et contribue à une croissance saine.

EN 2020, PAX A PROUVÉ SA FORCE D'INNOVATION ET DÉVELOPPÉ DEUX PRODUITS D'UN NOUVEAU GENRE.

Lancement d'offres novatrices et première sur le marché suisse

En 2020, Pax a prouvé sa force d'innovation et développé deux produits d'un nouveau genre. L'un d'entre eux représente une première sur le marché suisse: Pax DuoStar. Nous sommes le premier assureur de prévoyance à proposer dans la prévoyance professionnelle une solution qui combine les avantages de l'assurance complète et les atouts de l'assurance partiellement autonome. Désormais, les entreprises clientes profiteront de la garantie liée aux chances de rendement dans une seule et unique solution. Pax DuoStar sera introduit sur le marché en avril 2021.

En octobre 2020 déjà, nous avons lancé une version améliorée de LifeStar, une offre dans la prévoyance privée qui se caractérise par une très importante flexibilité. Grâce à six modules de prestations attrayants, les clientes et clients peuvent composer leur propre paquet de prévoyance individuel, parfaitement adapté à leurs besoins et à leur situation de vie. LifeStar est idéal pour les personnes qui veulent combiner sécurité et opportunités par petits paliers.

LES ASSURÉS ET LES PARTENAIRES DE DISTRIBUTION PROFITENT DE NOUVEAUX PORTAILS DE SERVICES.

Offre de services élargie

En 2020, nous avons mis l'accent sur l'orientation client et l'avons encore renforcée. Cela comprend le développement des offres de services numériques. Les entreprises clientes assurées et les partenaires de

distribution bénéficient ainsi de nouveaux portails de services sur lesquels ils peuvent directement consulter des informations importantes et gérer les données. Qui plus est, nous proposons un outil d'offre entièrement révisé pour la prévoyance privée. Ici aussi, les principaux avantages sont des fonctions conformes aux besoins, un accès simple et un guidage clair de l'utilisateur. Avec l'introduction du nouveau système d'administration pour la prévoyance professionnelle, nous apportons un soutien supplémentaire qui augmentera l'efficacité des processus de travail et facilitera la gestion des informations clients.

Évolutions chez les filiales

Nous avons progressé également avec nos filiales et avec la participation stratégique à la Dextra Assurances SA (désormais: Simpego Assurances SA). Ainsi, la Pax Asset Management SA a lancé son activité avec succès. Depuis avril 2020, elle gère les placements de capitaux du groupe Pax. Elle a également lancé divers fonds pour les solutions de prévoyance liées à des parts de fonds de Pax pour le compte de la Pax Assurance. Cela réduit les frais, ce qui profite à nos assurés sous forme d'offres à des prix plus attractifs.

Notre filiale Creadi AG a intensifié ses activités dans le domaine de la prévoyance. Elle commercialise ses offres via une plateforme conviviale sur laquelle des solutions de prévoyance peuvent être souscrites rapidement et facilement. Dans le sens d'un nouveau départ avec des offres innovantes au cœur de son activité, cette plateforme apparaît maintenant sur le marché sous le nom d'Emmalife. Avec Emmalife, Pax s'ouvre un canal de distribution supplémentaire. Il s'agit en outre de renforcer les synergies entre Pax et Creadi, notamment dans le domaine de l'accès numérique à caractère innovant.

En 2020, Pax a augmenté à 48.8 pour cent sa participation à la Dextra Assurances SA dont la nouvelle raison sociale est Simpego Assurances SA depuis février 2021. Outre les assurances véhicules à moteur, elle proposera désormais aussi des assurances ménage, immobilières et responsabilité civile. Ce faisant, elle convainc grâce à des offres attractives en ligne et à diverses innovations technologiques, dont le succès

se reflète également dans l'augmentation des chiffres de ventes. Avec ce partenariat stratégique, nous créons les conditions d'une source de revenus supplémentaire dans un domaine moins tributaire des taux d'intérêt et bénéficions d'un savoir-faire important dans l'assurance en ligne.

Élection des délégués

En 2020, nous avons procédé à l'élection des délégués qui se tient tous les quatre ans. Nous avons pu recruter un grand nombre des délégués déjà en fonction pour le nouveau mandat de 2021 à 2025, ce dont nous sommes très heureux. Par ailleurs, nous avons pu attirer de nombreuses nouvelles personnes intéressées par la fonction de délégué, avec une augmentation de la proportion de femmes. La nouvelle assemblée des délégués est composée de personnes d'âges et de milieux professionnels différents qui représentent bien l'ensemble des membres de la coopérative. Cet intérêt montre que l'idée de la coopérative rencontre un écho positif et est considérée comme une forme juridique parfaitement adaptée à l'assurance de prévoyance.

Le regard tourné vers l'avenir

En 2020, le groupe Pax a accompli beaucoup de choses. Grâce aux investissements réalisés ces dernières années, nous sommes dans une excellente position et nous allons utiliser nos succès pour relever les défis et saisir activement les occasions qui se présentent.

Nous continuerons à élargir notre offre et à la rendre plus attractive. Avec le lancement sur le marché de Pax DuoStar en avril 2021, nous empruntons une voie innovante dans la prévoyance professionnelle. Désormais, les entreprises clientes profiteront d'un choix supplémentaire. Elles n'ont plus à choisir entre assurance complète et solution semi-autonome, mais bénéficient des avantages des deux mondes dans un seul produit qui combine garantie et possibilités de rendement de façon équilibrée. Avec ce plus, nous

offrons de nouvelles perspectives attractives dans la prévoyance professionnelle.

De nouvelles offres sont prévues également dans la prévoyance privée. Nous développons ici des solutions attractives pour les assurés qui sont proches de la retraite et dont les polices d'assurance-vie arrivent à échéance. Ils doivent bénéficier à l'avenir de possibilités de placement qui leur permettront d'obtenir un revenu supplémentaire l'âge venu.

L'accent est également mis sur les offres de services en ligne. Grâce à un portail pour la prévoyance privée, nous offrons à nos clientes et clients la possibilité de gérer eux-mêmes leurs polices d'assurance en toute simplicité. En plus de tous ces axes, nous poursuivrons systématiquement la gestion qualitative de la croissance des primes et ouvrirons des sources de revenus supplémentaires.

EN TANT QUE PARTENAIRE FIABLE, PAX OFFRE SÉCURITÉ ET STABILITÉ À SES ASSURÉS ET À SES PARTENAIRES COMMERCIAUX.

La pandémie de Covid-19 marquera l'évolution de la situation également en 2021. Le fait que nous maîtrisons les défis s'y rapportant confirme que nous sommes également armés pour l'avenir. Nous continuerons à être présents pour nos clientes, clients et nos partenaires de distribution et à leur offrir la sécurité en tant que partenaire fiable.

Un grand merci

L'année 2020 a été une année intense qui nous a mis à rude épreuve et a exigé un grand engagement de la part de nos collaborateurs. Nous sommes d'autant plus fiers des résultats qu'ils ont obtenus au cours de l'exercice 2020. Avec beaucoup d'engagement, un esprit d'équipe et une grande flexibilité, ils ont ensemble rendu possible le grand succès de l'exercice 2020. Nous profitons de cette occasion pour exprimer nos sincères remerciements à tous les collaborateurs pour cette performance exceptionnelle.

Nous remercions nos clients, délégués et partenaires pour leur confiance. Nous allons développer encore ce que nous avons déjà réalisé. C'est dans cet esprit que nous restons en mouvement et que nous saisissons les chances futures de manière ciblée.

**Daniel O.A. Rüedi**

Président du conseil
d'administration

**Peter Kappeler**

Président du comité
directorial

L'UNION FAIT LA FORCE

RAPPORT DE SITUATION





1 SITUATION ÉCONOMIQUE ET CONTEXTE DU MARCHÉ

1.1 Environnement économique

L'élément marquant fut et reste la pandémie de Covid-19. Elle a fortement influencé l'évolution tant économique que sociétale. Grâce à des plans de sauvetage correspondants de la Confédération et des cantons, les conséquences économiques ont pu être atténuées.

L'économie suisse a néanmoins été fortement impactée. C'est surtout la deuxième vague de l'automne qui a mis un frein à la reprise économique de l'été. Selon le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, le produit intérieur brut a reculé de 2.9 pour cent, ce qui représente la plus forte baisse depuis 1975.

1.2 Évolutions sur le marché de l'assurance

La pandémie a non seulement eu un impact financier, mais elle a également fortement influencé notre façon de collaborer et de communiquer par exemple. Il est apparu que le travail à domicile et les outils de communication numériques fonctionnent bien. Les expériences positives vont accélérer la transformation numérique. Les entreprises qui sont déjà bien positionnées à cet égard en profiteront.

Le marché de l'assurance a en outre été marqué par la faiblesse des taux d'intérêt. Il reste difficile pour les assureurs de prévoyance de trouver des possibilités de placements rentables qui offrent également un degré élevé de sécurité. Cette situation est renforcée par le

cadre réglementaire qui restreint les possibilités de revenus par des prescriptions restrictives en matière de placements et de solvabilité dans le deuxième pilier.

À cela s'ajoute le fait que le cadre légal en matière de prévoyance professionnelle a depuis longtemps cessé de correspondre à la réalité économique. Une réforme de la prévoyance vieillesse est ici plus urgente que jamais. Ce sont notamment les niveaux du taux de conversion et du taux minimal LPP qui doivent être fixés de manière à ce qu'un rendement suffisant soit possible, et ce malgré les exigences réglementaires qui ne permettent qu'une stratégie de placement défensive. C'est la seule façon de constituer également des réserves de fluctuation et des provisions nécessaires en plus d'offrir un taux d'intérêt minimum pour financer les droits de retraite.

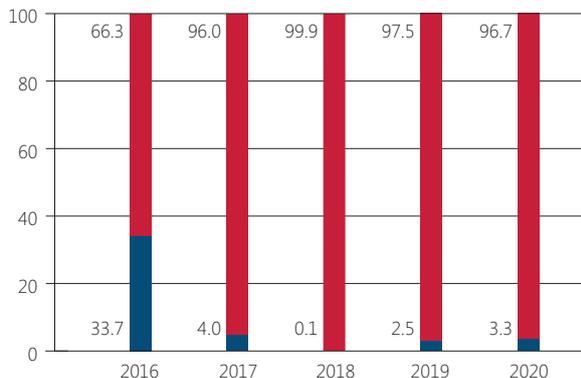
2 PORTRAIT DE L'ANNÉE 2020: LES ÉVOLUTIONS LES PLUS IMPORTANTES CHEZ PAX

Le contexte contraignant a présenté des défis majeurs pour Pax. En cette période difficile, l'entreprise s'est révélé être un partenaire fiable et solidaire qui soutient ses assurés et ses partenaires de distribution. Sur le plan financier et opérationnel, Pax a convaincu par de solides performances. L'entreprise a généré un bénéfice supérieur à celui de l'année précédente, a maintenu sa participation attractive aux excédents et a fourni un accompagnement complet à ses clientes, ses clients et ses partenaires de distribution pendant la période

Pax Assurance – structure du portefeuille prévoyance privée

Primes uniques

En pour cent



- Primes uniques liées à des fonds
- Primes uniques classiques

Primes périodiques

En pour cent



- Primes périodiques produits avec parts de fonds
- Rentes de vieillesse
- Invalidité
- Primes périodiques assurance-vie classique

de confinement. Tous bénéficient également de projets importants mis en œuvre en 2020. Pax a ainsi développé de nouvelles solutions innovantes en matière de prévoyance, a élargi ses services en ligne et a renforcé son activité de conseil.

C'est la gestion prévoyante de ces dernières années qui est à l'origine de ces performances. Pax a constamment investi dans sa capacité de changement, s'est modernisée et a fait progresser son orientation client de façon ciblée.

LE GROUPE PAX A AUGMENTÉ SES BÉNÉFICES DE 6 POUR CENT.

2.1 Bénéfices et capital propre augmentés

Financièrement parlant, le groupe Pax convainc par une solide performance. Il a augmenté ses bénéfices de 6 pour cent pour atteindre 15.2 millions de CHF (14.3 millions de CHF l'année précédente). Cela est dû à une activité d'assurance prospère, une grande discipline en matière de coûts ainsi qu'à un bon résultat des placements qui a profité des marchés financiers.

Le groupe Pax a également augmenté son capital propre, et ce de 34 millions de CHF pour atteindre 655 millions de CHF (année précédente: 621 millions de CHF). Le groupe Pax se trouve donc dans une situation financière extrêmement solide et offre à ses assurés un niveau de sécurité élevé.

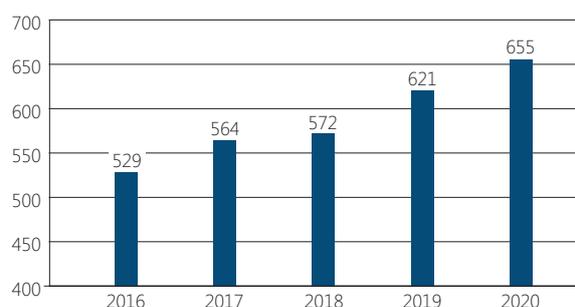
Solidaire en temps de crise

En tant que partenaire fiable, Pax se montre accommodante vis-à-vis de ses assurés et de ses partenaires commerciaux pendant la pandémie de Covid-19. Ainsi, les taux d'intérêts des prêts sur police dans la prévoyance privée ont-ils été fortement réduits. Ce faible taux d'intérêt sera également maintenu en 2021. Dans la prévoyance professionnelle, les taux d'intérêt pour les intérêts de retard sur les cotisations 2020 seront également fortement réduits pour l'année 2021. Par ailleurs, Pax a accordé aux clientes et clients qui ont rencontré des difficultés de paiement en raison de

la pandémie de Covid-19 des délais plus généreux pour le paiement de leurs arriérés. Pax s'est également montrée conciliante envers les locataires commerciaux dans ses propres propriétés. Pour ce faire, la société s'est appuyée sur les réglementations légales et a misé sur des solutions basées sur le partenariat. De nombreuses entreprises ont été contraintes de fermer sur ordre du Conseil fédéral à partir de la mi-mars 2020. Les locataires commerciaux concernés par cette mesure se sont vu offrir une dispense partielle de loyer pour la période de fermeture. Pour les entreprises qui n'ont pas dû fermer, une solution individuelle a été convenue sur demande en fonction des difficultés.

Groupe Pax – développement du capital propre

En millions de CHF, état au 31.12.



2.2 La culture et le modèle de travail moderne de Pax font leurs preuves

Le succès de la modernisation de Pax se reflète également dans le fait que l'entreprise relève les défis de la pandémie avec une grande flexibilité. Pax a agi de façon ciblée. L'entreprise est passée rapidement et sans heurts du fonctionnement sur site au travail à domicile, assurant ainsi une protection complète des collaborateurs. Même dans des conditions complexes, Pax a été en mesure d'encadrer ses clientes, ses clients et ses partenaires commerciaux sans restriction, et ce grâce à une gestion de crise efficace, une infrastructure de communication numérique moderne et une organisation flexible du travail.

Développement de la culture d'entreprise

Ces dernières années, Pax avait déjà renforcé son attractivité en tant qu'employeur et introduit, avec l'esprit Pax, une culture qui a contribué de manière significative à la capacité de changement de l'entreprise. Un fort sens de la responsabilité personnelle et un dialogue ouvert sont ici essentiels. Tous les collaborateurs sont activement

impliqués, peuvent apporter leur contribution et assumer des responsabilités. Cela permet de mettre à profit les compétences des collaborateurs de façon optimale et de promouvoir l'autoorganisation.

Cette culture a fait ses preuves au cours de la pandémie qui perdure et contribue largement à la réussite de Pax dans sa transition vers le télétravail. Les expériences faites avec le télétravail pendant le confinement ont été activement transformées en avantages pour renforcer encore la culture d'entreprise. Pax a ainsi introduit un nouveau contexte de travail qui répond mieux aux besoins des collaborateurs et leur offre davantage de liberté encore dans l'organisation de leur travail. Cela permet à Pax d'accroître sa force d'innovation et de répondre aux besoins des clients avec encore plus de précision.

2.3 Pax Asset Management SA: démarrage réussi de l'activité

La Pax Asset Management SA (Pax AM) est une filiale à 100 pour cent du Pax Holding. Elle a démarré ses activités en avril 2020 et est agréée par la FINMA en tant que gestionnaire de fortune de placements collectifs de capitaux depuis mai. Pax AM gère le portefeuille d'investissement et de biens immobiliers du groupe Pax et est responsable de la gestion des biens existants. Les actifs sous gestion s'élèvent à quelque 8.5 milliards de CHF. Avec les activités de Pax AM, Pax accède à des sources de revenus supplémentaires, ce qui contribue à réduire la dépendance à l'égard des taux d'intérêt et profite également aux assurés.

Pax AM gère ainsi depuis début juillet différents fonds pour les solutions de prévoyance liées à des participations de Pax. L'internalisation permet de réduire les coûts, ce dont profitent les assurés. Ils bénéficient de conditions plus favorables qui améliorent le rendement des placements et continuent de garantir une participation constante et attrayante aux excédents.

Un autre avantage pour les clients est le regroupement des compétences qui va de pair avec l'exploitation de Pax AM. L'entreprise emploie 20 collaborateurs très chevronnés dans le secteur de l'immobilier et des titres ainsi que dans l'ensemble des activités de placement. Pax AM agit avec souplesse sur le marché, mais planifie

à long terme et ouvre ainsi des possibilités de placement intéressantes. Non seulement cette expertise augmente la qualité et l'efficacité des activités de placement, mais elle constitue également une base importante pour une expansion progressive de l'offre de Pax AM. Cela comprend entre autres des solutions de placement pour les prestations de polices d'assurance arrivant à échéance.

2.4 Creadi AG – concentration sur la prévoyance et les offres en ligne novatrices

La Creadi AG (Creadi) est une filiale du Pax Holding. Pour l'essentiel, son activité se concentre sur le développement d'offres numériques dans le but de rendre l'assurance plus simple. Ces solutions étaient distribuées par la plateforme de concept en ligne Simpego. Si, dans un premier temps, elle s'est concentrée sur des offres de différents types d'assurance, Creadi a ensuite adapté sa stratégie en se tournant vers le domaine de la prévoyance. Cette orientation a été renforcée en 2020.

AVEC LA PLATEFORME DE CONCEPT EMMALIFE, PAX PROPOSE DES OFFRES INNOVANTES EN LIGNE.

Dans le cadre de la cession de la marque Simpego à la Dextra Assurances SA, Creadi a fait faire peau neuve à sa plateforme de concept Simpego. Elle s'appelle désormais EmmaLife. Le nom vient d'Emma, l'assistante virtuelle qui aide les clientes et clients à trouver l'offre qui leur convient. Sont actuellement proposées une assurance décès et une assurance en cas d'incapacité de gain.

EmmaLife permet également d'approfondir l'échange en matière d'innovations entre Pax et Creadi. En tant que plateforme conceptuelle dotée d'une technologie innovante, elle offre à Pax la possibilité d'acquérir de l'expérience en empruntant de nouveaux chemins concernant l'offre d'assurances en ligne. Les connaissances acquises sont ensuite transférées à Pax. En outre, des synergies sont créées qui contribuent également à la rentabilité

2.5 Dextra Assurances SA – élargissement de l'offre et nouveau nom de marque

En 2020, le Pax Holding a augmenté sa participation à la Dextra Assurances SA, un assureur direct en ligne proposant des assurances de véhicules, à 48.8 pour cent. Pax renforce ainsi son partenariat stratégique qui lui apporte des sources de revenus supplémentaires et un meilleur accès au secteur de l'assurance en ligne. Le succès commercial de l'assureur de véhicules montre que Pax est sur la bonne voie. Les chiffres de vente réjouissants soulignent l'attrait des assurances et des services proposés.

De nouvelles perspectives apparaissent du fait que Dextra Assurances SA propose également depuis février 2021 des assurances ménage, immobilières et responsabilité civile. C'est également depuis février 2021 que l'entreprise a procédé à un changement de marque et opère désormais sous la marque Simpego Assurances SA.

Cela représente un nouveau départ qui, en parfaite adéquation avec la philosophie de Pax, met des solutions d'assurance innovantes au centre de son activité. De cette manière, Pax profite également de la réponse positive du marché que Simpego obtient déjà avec son offre en ligne d'un nouveau genre pour l'assurance véhicules.

3 STRATÉGIE DÉVELOPPÉE

Pax examine la stratégie d'entreprise tous les ans, donc également en 2020. Ce faisant, l'entreprise a tenu compte des exigences du marché en constante évolution. Les principaux défis résident dans la dépendance à l'égard des taux d'intérêt, la garantie de la rentabilité à long terme de l'activité principale et l'évolution du comportement des clients. Pour aborder ces défis activement, Pax a développé sa stratégie. L'objectif est de réduire encore la dépendance à l'égard des taux d'intérêt et de créer et développer de nouvelles sources de revenus.

Les quatre axes que sont l'offre, les processus, les écosystèmes et les employés constituent toujours la base du développement. Ceux-ci renforcent l'activité principale de Pax en plaçant les exigences des clientes, des clients et des partenaires de distribution encore plus

résolument au centre, notamment grâce à des produits très flexibles axés sur les besoins, des processus efficaces, des offres numériques de prévoyance en réseau et des salariés compétents et responsables.

PAX DÉVELOPPERA SES CANAUX NUMÉRIQUES ET LANCERA DES OFFRES EN LIGNE ATTRACTIVES.

Les quatre axes principaux sont renforcés par des mesures supplémentaires. L'accent est ici mis sur une approche de groupe, dans le but de regrouper davantage les mesures au sein du groupe Pax et d'accroître ainsi l'effet global.

Pax renforce dorénavant la coopération dans le domaine numérique entre la Pax Assurance, la Creadi AG et Simpego Assurances SA dans l'ensemble du groupe. Cela permet d'exploiter des synergies grâce à un échange ciblé de savoir-faire, ce qui augmentera la rentabilité et l'attractivité des solutions en ligne.

En outre, les canaux numériques sont développés pour mieux répondre à la demande des clients en matière d'offres en ligne. L'accent est mis sur les prestations de services et les produits liés à la prévoyance faciles à acheter en ligne. Dans le secteur de la prévoyance, Pax intervient avec la marque principale Pax, ce qui renforce encore son positionnement sur le marché.

Qui plus est, Pax a pris différentes mesures pour renforcer le résultat. Cela comprend, entre autres, l'optimisation de la stratégie de placement, une amélioration de la gamme de produits et la gestion sélective de la croissance des primes. Cette dernière garantit que Pax ne se développe que dans les domaines économiquement pertinents.

4 LA PRÉVOYANCE SOUS LE SIGNE DE LA COOPÉRATIVE

Le groupe Pax est organisé sous l'égide de la coopérative Pax Holding (société coopérative) dont le siège est à Bâle. Grâce à ses racines coopératives, le Pax Holding est indépendant. Il peut déterminer son développement de façon autonome et orienter son activité commerciale sur le long terme. En tant que coopérative, elle s'engage aussi à veiller uniquement à la sécurité financière de ses clientes et clients qui, en tant que sociétaires, sont les propriétaires du Pax Holding. Les bénéficiaires restent dans l'entreprise et profitent ainsi à tous les membres.

Pax s'appuie sur la solidarité et la croissance durable grâce à une politique d'entreprise équitable et responsable. Cela fait de Pax un partenaire fiable, synonyme de sécurité et stabilité.

PAX APPARTIENT À SES SOCIÉTAIRES QUI PARTICIPENT AU SUCCÈS ÉCONOMIQUE.

En 2020, le groupe Pax comptait en moyenne 300.1 emplois à temps plein (ETP). Cela inclut les employés à temps plein et à temps partiel, les apprentis et les collaborateurs des filiales. Les détails concernant la structure du groupe se trouvent au chapitre Gouvernement d'entreprise

5 OPÉRATIONS D'ASSURANCE

5.1 Nouvelles affaires et évolution des primes prévoyance privée

Pax a obtenu une croissance importante en matière de nouvelles affaires dans la prévoyance privée. Par rapport à l'année précédente, elle a augmenté son volume de nouvelles primes de 32 pour cent pour atteindre 31.7 millions de CHF. Cela est d'une part dû à la haute qualité de service dans laquelle Pax a investi de façon conséquente ces dernières années. D'autre part, la pandémie de Covid-19 a ramené la question de la prévoyance sur le devant de la scène, ce qui a augmenté la demande de solutions de prévoyance.

La gamme de produits des nouvelles affaires a évolué favorablement. Pax a ici réussi à augmenter la part en produits liés à des participations de 28 à 39 pour cent. Cela montre que Pax peut convaincre grâce à des offres attrayantes même lorsque les taux d'intérêt sont bas. En outre, l'importante part de produits préservant le capital améliore la structure du portefeuille ce qui contribue à la rentabilité.

Les primes brutes ont légèrement diminué et portent sur 351.8 millions de CHF (année précédente: 352.3 millions de CHF). Cela s'explique par une baisse des primes uniques qui n'a pas pu être compensée par la forte augmentation des nouvelles affaires. Les primes périodiques, par contre, ont augmenté de 2 millions de CHF par rapport à l'année précédente et atteignent 341.7 millions de CHF.

5.2 Nouvelles affaires et évolution des primes prévoyance professionnelle

Dans la prévoyance professionnelle, l'évolution des nouvelles affaires a été très timide. Avec 6.2 millions de CHF, elles n'atteignent pas l'année précédente, pas plus que les espérances. Cette évolution peut en partie être attribuée au fait que moins de nouvelles entreprises ont été créées pendant la pandémie de la Covid-19 et que, par conséquent, moins d'appels ont été lancés pour des offres dans la prévoyance professionnelle. En même temps, cela reflète également la stratégie de gestion sélective de la croissance en raison des faibles taux d'intérêt. Cela améliore la composition du portefeuille et contribue à la rentabilité.

Les primes brutes ont diminué de 6.1 pour cent par rapport à l'année précédente et s'élèvent à 445.2 millions de CHF (année précédente: 473.9 millions de CHF). Cela est dû au nombre restreint de nouvelles affaires, à la forte baisse des primes uniques et aux diminutions de primes à la suite de résiliations. En comparaison, le marché de la prévoyance professionnelle a diminué d'environ 23 pour cent selon l'ASA. L'un des principaux facteurs à l'origine de cette évolution a été le retrait d'AXA du modèle de l'assurance complète.

PAX POURSUIT SON ATTRAYANTE DISTRIBUTION D'EXCÉDENTS.

5.3 Participation aux excédents

En tant que coopérative, Pax s'engage à protéger les intérêts financiers de ses assurés et sociétaires. Cela se reflète dans la politique d'excédent durable qui a également été poursuivie en 2020. Ainsi, 19 millions de CHF ont été attribués au fonds d'excédents, ce qui correspond à une augmentation de 2 millions de CHF par rapport à l'année précédente. 13 millions de CHF (année précédente: 13 millions de CHF) ont été alloués à la prévoyance privée, 6 millions de CHF (année précédente: 4 millions de CHF) à la prévoyance professionnelle.

Les distributions pour 2020 se situent à un niveau attractif, même si elles sont légèrement inférieures à celles de l'année précédente. Un total de 15.8 millions de CHF (2019: 15.9 millions de CHF) a été distribué à partir du fonds d'excédents. Les assurés de la prévoyance privée ont reçu 12.3 millions de CHF (année précédente: 12.6 millions de CHF), ceux de la prévoyance professionnelle 3.5 millions de CHF (année précédente: 3.4 millions de CHF). L'attribution au fonds d'excédents et les autres mesures en faveur des assurés de la prévoyance professionnelle font que, par le biais de la «legal quote», ils participent au rendement à raison de quelque 95 pour cent (année précédente: 96.2 pour cent).

Étant donné que Pax a davantage versé au fonds d'excédents qu'elle n'en a retiré, les assurés continueront à bénéficier à l'avenir d'une participation attractive aux excédents.

Pax Assurance – évolution des frais

En millions de CHF



5.4 Évolution des frais

Les frais de distribution reflètent l'évolution des nouvelles affaires. Ils ont augmenté en raison de la forte croissance. Cette évolution doit être considérée comme un investissement dans l'avenir, car de nouvelles affaires solides sécurisent le portefeuille en compensant les départs et en contribuant à la croissance des primes. Malgré des investissements élevés dans de nouveaux projets, les frais de gestion ont été maintenus au niveau de l'année précédente.

5.5 Test suisse de solvabilité

Le taux du test suisse de solvabilité fournit des informations sur la capacité de Pax de tenir les promesses financières faites aux assurés. Plus ce taux est élevé, plus la sécurité de la compagnie d'assurance est favorable. Selon les calculs provisoires, le taux du test suisse de solvabilité (SST) à la fin 2020 se situe autour de 190 pour cent (année précédente: 180.3 pour cent). Pax dépasse ainsi nettement les 100 pour cent exigés par l'organe de régulation, et offre à ses assurés une sécurité financière élevée.

6 DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS

6.1 Flexibles et conformes aux besoins – offres et produits développés dans la prévoyance privée

Dans la prévoyance privée, Pax propose une solution de prévoyance moderne pour chaque phase de vie qui permet une couverture à des conditions équitables. La gamme de produits couvre les besoins des clients

dans les domaines «épargne», «prévoyance» et «protection contre les risques».

LifeStar – encore plus individuelle grâce à des ensembles de prestations d’un genre nouveau

Les besoins dans la prévoyance privée sont multiples et évoluent en permanence. Cela exige des solutions de prévoyance conformes à leur époque et faciles à adapter aux nouvelles exigences des clients. Pour répondre à cette évolution, Pax a révisé LifeStar et l’a lancé sur le marché à l’automne 2020 – un produit de prévoyance innovant et très flexible dans la prévoyance privée.

Grâce à six ensembles de prestations attractifs, les clientes et clients peuvent composer leur solution de prévoyance individuelle, parfaitement adaptée à leurs besoins et à leur situation de vie. LifeStar offre l’avantage de combiner «garantie de l’intérêt» et «placement dans un fonds» – et ce avec une flexibilité unique sur le marché. Les assurés peuvent décider par petits paliers du pourcentage à attribuer à chacune des deux possibilités d’épargne. Ce faisant, ils peuvent également déterminer comment la répartition de la prime entre garantie et opportunité doit évoluer pendant la durée du contrat. Ainsi, la répartition dans la partie garantie peut rester constante ou augmenter. De la sorte, les assurés disposent d’une liberté de choix totale et peuvent combiner sécurité et possibilités de rendement de façon à convenir à leur propension au risque.

CHEZ PAX, LES ASSURÉS BÉNÉFICIENT D’OFFRES CONFORMES À LEURS BESOINS.

D’autres avantages viennent s’ajouter à ceux déjà présents. Parmi celles-ci figurent le passage du pilier 3a (prévoyance liée) au pilier 3b (prévoyance libre) et inversement ou la possibilité de financer les primes de manière flexible, p. ex. par des versements supplémentaires ou des primes uniques. En outre, un âge final de 70 ans est possible et un transfert automatique des fonds vers un fonds de placement à faible risque 1 à 5 ans avant l’expiration de l’assurance.

Avec LifeStar, Pax propose une solution attractive. La réaction des clientes, clients et partenaires de distribution a donc été positive, ce qui se reflète également dans les chiffres de vente. Depuis son lancement, les chiffres de vente de LifeStar ont évolué de manière très positive, renforçant encore sa position de «best-seller».

6.2 Sécurité et innovation – l’offre dans la prévoyance professionnelle

Dans la prévoyance professionnelle, Pax mise toujours sur le modèle de l’assurance complète, car elle offre aux entreprises clientes une protection globale et des garanties étendues. Contrairement à ce qui est le cas avec les modèles de prévoyance autonomes et semi-autonomes, c’est Pax qui assume tant les risques vieillesse, décès et invalidité que les risques liés aux placements.

En plus de l’assurance complète qui a fait ses preuves, Pax a développé une solution innovante et unique qui n’est pas encore disponible sur le marché suisse sous cette forme: Pax DuoStar. La mise sur le marché aura lieu en avril 2021.

Sécurité et possibilités de rendement dans une seule solution: Pax DuoStar, une première sur le marché suisse

Pax est le premier assureur de prévoyance de Suisse à lancer un modèle de prévoyance qui combine les avantages d’une assurance complète et ceux d’une solution partiellement autonome. Les entreprises clientes bénéficient ainsi du meilleur des deux univers. Elles n’ont plus à choisir entre la sécurité d’une assurance complète et les possibilités de rendement d’une solution semi-autonome, mais peuvent combiner garantie et opportunité.

Avec Pax DuoStar, les contributions d’épargne et les avoirs de vieillesse sont répartis 50/50 – en une part épargne dans l’assurance complète et une part épargne orientée vers le rendement. Les entreprises clientes disposent ainsi d’une solution équilibrée qui concilie sécurité et rendement potentiel. Et ils en profitent doublement: 50 pour cent des contributions d’épargne et des avoirs de vieillesse sont entièrement assurés auprès de Pax. Les entreprises clientes ne courent aucun risque, mais jouissent d’une sécurité à 100 pour cent. Les 50 pour cent restants sont investis dans une optique de rendement. De la sorte, les entreprises assurées participent au

développement des marchés financiers, ce qui leur assure de meilleures perspectives de bénéfices.

AVEC PAX DUOSTAR, PAX PROUVE SA PRÉVOYANCE ET SA CAPACITÉ À INNOVER.

Grâce à cette combinaison d'un nouveau genre, Pax DuoStar répond au souhait de garantie et d'opportunité des clients. La solution novatrice convient aux entreprises qui recherchent un rapport équilibré entre ces aspects.

Avec cette offre, Pax prouve sa prévoyance et sa capacité à innover. En effet, l'entreprise utilise de manière ciblée les possibilités de manœuvrer laissées par le cadre réglementaire dans la prévoyance professionnelle et les transforme en une solution de prévoyance orientée vers le client et les besoins, dans laquelle les entreprises clientes sont gagnantes. Peu importe l'évolution sur les marchés financiers, les entreprises clientes de Pax DuoStar profitent, soit de la garantie, soit du rendement, dans l'idéal même des deux.

7 NOUVELLE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES

Au cours de l'exercice, l'accent a été mis sur le service clientèle qui a été systématiquement développé. Grâce à diverses mesures, Pax a encore mieux orienté ses services vers les besoins de ses partenaires de distribution et de ses clientes et clients. Cela a, d'une part, été réalisé grâce à des offres de services en ligne modernes, permettant de traiter les processus plus rapidement et plus facilement. Pax a par ailleurs accordé une grande importance à l'encadrement professionnel des clientes et clients. C'est pour ce faire qu'elle a conçu les services de conseils en s'orientant encore plus sur les clients.

7.1 Un nouveau tableau de bord courtiers pour soutenir les partenaires commerciaux

Début 2020, Pax a introduit un nouveau tableau de bord pour les courtiers. Grâce à cet outil en ligne convivial, les

partenaires de distribution peuvent consulter les détails et informations importants concernant leur portefeuille et gérer facilement le tout de manière centralisée. Ils ont un accès aisé aux données relatives aux polices, listes de relance et mouvements de compte. La portée fonctionnelle du tableau de bord ne s'arrête pas là, elle est bien au contraire sans cesse élargie avec d'autres fonctions utiles.

PAX ACCORDE UNE GRANDE IMPORTANCE À UNE QUALITÉ ÉLEVÉE DES SERVICES.

7.2 Accéder à une offre rapidement et simplement avec «QuickSale»

Le nouvel outil d'offre «QuickSale» pour la prévoyance privée facilite encore le travail quotidien des partenaires de distribution. Il reprend les fonctions de base éprouvées et populaires de son prédécesseur du même nom, mais les enrichit d'options supplémentaires utiles. Le résultat est un outil de vente moderne et orienté clients. Un grand avantage réside dans le guidage clair de l'utilisateur. Toutes les informations importantes pour établir une offre sont visibles en un coup d'œil, de sorte que les partenaires de distribution peuvent calculer une offre de façon ciblée et rapide. Ils bénéficient également d'un calculateur d'impôts et d'un accès direct aux fiches techniques des fonds.

7.3 Travailler plus efficacement dans la prévoyance professionnelle grâce à un nouveau système de gestion

À la mi-2020, le nouveau système de gestion pour la prévoyance professionnelle a été introduit avec succès, ce qui constitue un véritable exploit au regard du coronavirus. Avec le nouveau système de gestion, Pax augmente l'efficacité des processus de travail pour les partenaires de distribution et les entreprises clientes, de sorte que leur charge de travail est réduite et qu'ils sont servis d'une manière plus conforme à leurs besoins.

Deux nouveaux portails de services – un pour les assurés, l'autre pour les entreprises clientes – apportent

une plus-value supplémentaire. Les deux portails Internet permettent de consulter des informations importantes concernant la prévoyance professionnelle, le tout sur mesure pour les différents besoins des utilisateurs. Ces nouveaux systèmes ne marquent pas la fin du développement de l'offre de services numériques. Un portail de services pour les assurés de la prévoyance privée est d'ailleurs prévu pour la fin de l'année 2021.

7.4 Le nouveau centre courtiers «Deutschschweiz»: des conseils personnalisés tout d'une même source

En plus du service numérique, Pax a également développé ses services de conseil. Le nouveau centre courtiers «Deutschschweiz» a été ouvert en mai. Sept conseillères et conseillers compétents fournissent des informations sur les offres de Pax et soutiennent les partenaires de distribution dans toutes leurs démarches, personnellement et simplement. De cette manière, Pax peut mieux répondre aux besoins de plus en plus pointus en matière de vente et garantir une grande qualité de conseil sur les produits.

8 PLACEMENTS DE CAPITAUX DE L'ASSURANCE

8.1 Situation sur les marchés financiers

L'année boursière 2020 a été clairement dominée par la crise de Covid-19. Les marchés boursiers ont connu une chute dramatique en mars, le dollar américain a subi une forte pression et les taux d'intérêt des marchés financiers ont soudainement augmenté, les investisseurs étant temporairement en quête de liquidités et de sécurité. Avec la reprise économique mondiale, la situation sur les marchés financiers s'est à nouveau détendue. Les marchés boursiers se sont redressés à la fin de l'année et les taux d'intérêt, calculés sur la base du rendement des emprunts fédéraux sur 10 ans, ont finalement terminé l'année sous revue à -0.55 pour cent après avoir atteint un plancher à -1.0 pour cent. Le dollar américain, en revanche, a poursuivi sa tendance à la baisse au cours de l'année après une brève reprise.

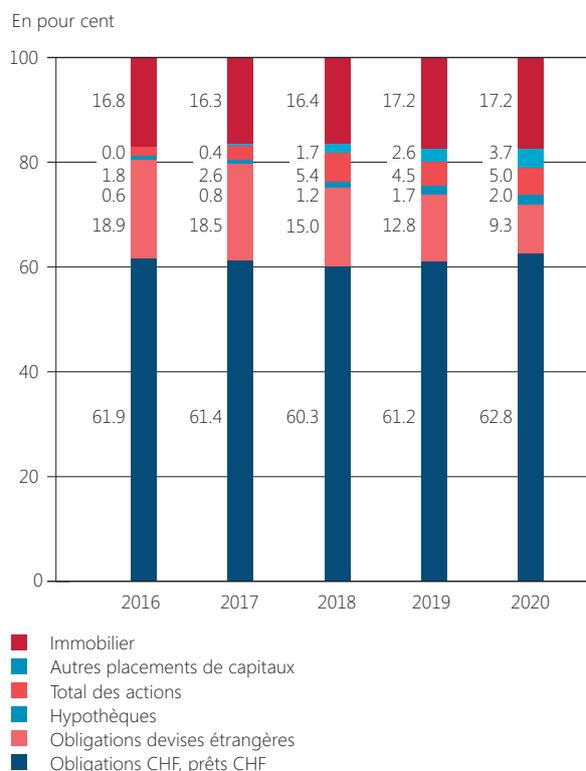
8.2 Placements à taux fixes

Dans le contexte persistant de taux d'intérêt négatifs, le principal défi pour les nouveaux placements en 2020 restait de trouver des obligations ayant une solvabilité

suffisante tout en offrant des rendements acceptables. L'augmentation temporaire des écarts de crédit pour les obligations d'entreprises s'est déclenchée et a été mise à profit pour exploiter des opportunités intéressantes en matière de rendement. En conséquence, le rendement global réalisé sur les nouveaux placements a été plus élevé que prévu.

Pax a également intensifié l'octroi de prêts hypothécaires de premier ordre à des particuliers. Les réductions des taux directeurs de la réserve fédérale américaine au cours du premier trimestre ont entraîné une baisse significative des frais de couverture des obligations et autres investissements libellés en dollars américains, ce qui a eu un impact positif sur le résultat des placements. Les risques de change ont été couverts pour la plupart tout au long de l'année.

Pax Assurance – structure des placements de capitaux (valeurs comptes consolidés du Konzern)



8.3 Actions

Avec une performance des principaux indices boursiers entre -5 et +14 pour cent, 2020 a été une année globalement inférieure à la moyenne, mais d'autant plus volatile par rapport aux fourchettes de fluctuation historiques.

À la fin de l'année, la part d'actions était de 5 pour cent, le revenu des dividendes étant ainsi légèrement supérieur à celui de l'année précédente. Le portefeuille d'actions a été couvert systématiquement contre les chutes extrêmes du marché au moyen d'une stratégie de dérivés, ce qui a grandement limité les pertes temporaires de change en mars. En raison du rallye de fin d'année, les placements en actions ont finalement aussi contribué positivement au résultat des placements en 2020.

8.4 Autres placements

Le développement des placements alternatifs a connu une évolution des cours similaire à celle des actions, notamment dans le domaine des placements privés en prêts. Après une forte baisse en mars, un impressionnant contre-mouvement a eu lieu, favorisé par la reprise économique générale. Les placements alternatifs ont finalement clôturé l'année de placement sur une bonne note et ont ainsi apporté une contribution positive au résultat.

PAX DISPOSE D'UN PORTEFEUILLE IMMOBILIER STABLE ET BIEN DIVERSIFIÉ AU NIVEAU RÉGIONAL

8.5 Évolution du parc immobilier

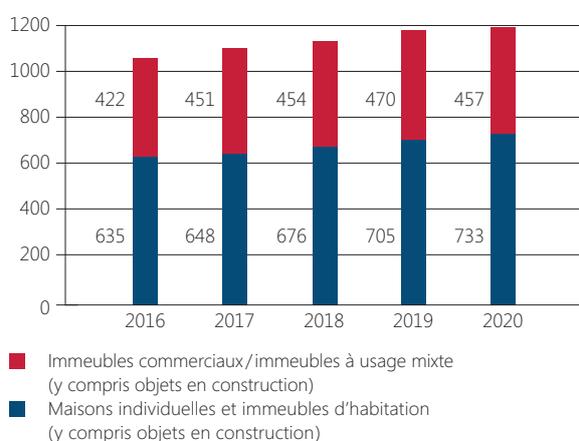
En raison de l'attrait toujours élevé des immeubles de rapport auprès des investisseurs, la demande a été très élevée, alors que les prix du marché ont stagné au cours de l'année sous revue. La part immobilier représente 17 pour cent du portefeuille global. La valeur du portefeuille immobilier détenu directement a augmenté d'environ 1.3 pour cent en 2020. En raison de l'achèvement d'une rénovation totale sur le Plateau, le résultat

net comptabilisé dans le compte de résultat a également augmenté. Bien que le marché soit caractérisé par des taux d'inoccupation croissants, les logements vacants au niveau du portefeuille sont restés quasi stables. En raison des pertes et des réductions de loyers liées à la pandémie, les pertes de loyers globales ont légèrement dépassé le niveau de l'année précédente.

Avec une part importante de 73 pour cent de revenus locatifs provenant de l'habitat, Pax dispose d'un portefeuille immobilier stable et bien diversifié au niveau régional. Des biens immobiliers indirects sous forme de fonds de placement ont en outre été constitués avec succès au cours de l'année sous revue. Avec leur valorisation et leur rendement, les biens-fonds ont, d'une part, apporté une contribution importante au résultat et, d'autre part, des attributions dans le bilan, ce qui renforce la base des capitaux propres.

Structure du parc immobilier

En millions de CHF



8.6 Résultat des placements de capitaux

Le résultat financier des placements de capitaux de la Pax Assurance impactant le résultat a diminué par rapport à l'année précédente et porte sur 96 millions de CHF (106 millions de CHF l'année précédente). Cela s'explique surtout par la baisse des contributions au rendement des placements en actions par rapport à la meilleure performance des titres de participation l'année précédente ainsi que par la baisse des revenus des coupons des placements à revenu fixe due à la persistance d'un environnement de taux d'intérêt bas.

9 GESTION DES RISQUES

Une culture responsable en matière de risques contribue fortement à la stabilité de Pax. Elle constitue la condition permettant de reconnaître, d'explicitier, d'évaluer et de gérer les risques.

L'objectif de la gestion des risques est de protéger l'ensemble des intérêts des assurés de Pax. Ces intérêts sont menacés par des risques très variés: en font partie les événements imprévisibles et donc incertains qui peuvent empêcher Pax de mettre des stratégies en pratique et d'atteindre des objectifs.

Pax a implémenté des méthodes de reconnaissance et d'évaluation des risques et spécifié la stratégie de risque qui définit la propension au risque et détermine et mesure la capacité de risque. L'inventaire des risques de Pax qui contient systématiquement l'ensemble des risques importants identifiés sert de base à l'évaluation des risques.

La Pax Assurance pratique une gestion financière des risques pour tous les risques importants liés aux opérations d'assurance-vie. Pax dispose aussi d'un système de contrôle interne (SCI) englobant toutes les mesures organisationnelles et méthodologiques qui garantissent un déroulement correct de l'activité commerciale.

Les gestions financière et opérationnelle des risques, y compris SCI, constituent ensemble la gestion des risques de Pax. Les principes suivants fondent la gestion financière et opérationnelle des risques:

- Les risques sont pris dans le cadre de la stratégie de risque.
- Ces risques pris sciemment doivent permettre de réaliser un rendement raisonnable afin d'être en mesure d'appliquer une politique d'excédents conséquente ainsi que de parvenir à renforcer les fonds propres et d'atteindre une importante solvabilité.
- Les risques importants sont surveillés en permanence et gérés activement.

Les risques financiers et actuariels constituent les risques les plus significatifs dans les opérations d'assurance sur la vie. C'est pourquoi la gestion financière des risques sert notamment à maîtriser ces risques.

L'Asset Liability Management (ALM) endosse là une fonction de passerelle entre l'activité d'investissement et les opérations d'assurance. Le comité ALM règle l'application de l'Asset Liability Management et prépare les affaires à l'intention du comité directorial et du conseil d'administration.

La détermination des limites de risque dans l'underwriting et la gestion des portefeuilles constitue une autre mesure importante de gestion des risques. Le respect de la stratégie de risque est vérifié dans le cadre du SCI. Le SCI garantit en outre que les directives sont respectées et que les mesures de gestion des risques sont réellement mises en application.

10 PERSPECTIVES DU GROUPE PAX

En 2020, Pax a atteint de nombreux objectifs. Les investissements ciblés que l'entreprise a réalisés dans sa modernisation ces dernières années ont porté leurs fruits au cours de l'année sous revue. Pax continuera à en profiter en 2021 en s'appuyant sur ses réussites et en poursuivant résolument la route qu'elle a choisie.

Une grande importance est accordée à l'élargissement de l'offre pour répondre encore mieux aux besoins des clients. Le lancement du produit novateur Pax DuoStar en avril 2021 représente une étape importante pour Pax à cet égard. Elle est le premier assureur de prévoyance en Suisse à proposer une solution de prévoyance professionnelle qui combine les avantages d'une assurance complète et ceux d'une solution partiellement autonome. Avec cette offre attractive, Pax répond non seulement au souhait des clients d'obtenir une chance de rendement et une garantie, mais fait aussi preuve de prévoyance et de force d'innovation.

D'autres offres sont prévues dans la prévoyance privée également. En collaboration avec la Pax Asset Management SA, Pax développe des solutions de prévoyance attractives pour les assurés qui sont sur le point de prendre leur retraite et dont l'assurance-vie expire. Pour ces offres subséquentes aussi, c'est le choix entre la garantie et l'opportunité de rendement qui est mis en avant. Les clientes et clients bénéficient dans ce cas d'un revenu supplémentaire, une fois l'âge venu.

En plus de son offre de produits, Pax développe également ses services en ligne. Elle prévoit de mettre en place, pour la fin 2021, un portail clients pour la prévoyance privée. Les assurés de Pax et d'EmmaLife disposent ainsi d'un accès numérique à leurs polices et à toutes les autres informations importantes et peuvent s'informer facilement et commodément sur l'état de leur prévoyance. En outre, Pax déplacera ses applications vers le cloud. Cela permettra une plus grande efficacité et des économies de coûts.

Le conseil d'administration et le comité directeur sont convaincus que Pax réussira à relever les défis futurs grâce à ces orientations. Cela inclut les répercussions de la pandémie de Covid-19 en cours qui marquera également l'année 2021. Comme l'a montré Pax avec ses performances en 2020, l'entreprise est bien préparée. Pax restera une partenaire fiable qui soutient ses clientes, ses clients et ses partenaires de distribution et offre ainsi une sécurité financière.



TOUIT LE MONDE S'Y MET

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



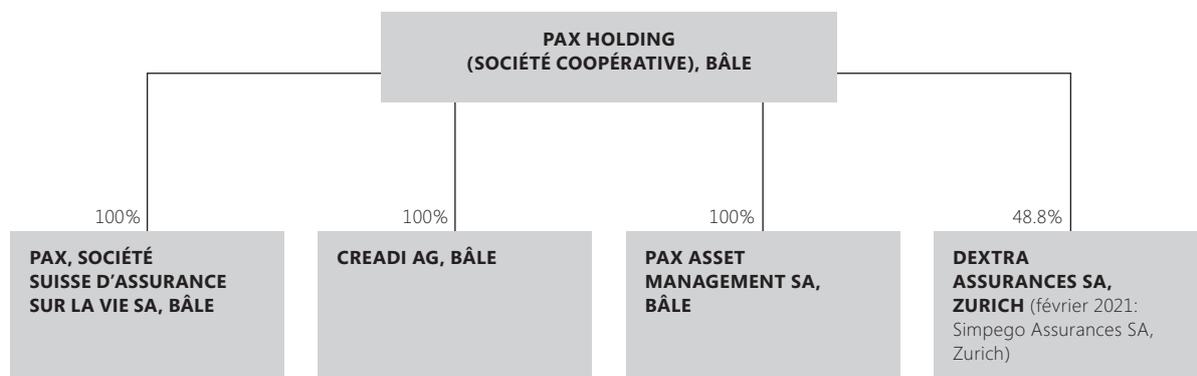
STRUCTURE DU GROUPE ET DU CAPITAL

1 INTRODUCTION

Le Pax Holding s'engage à observer une conduite d'entreprise équilibrée et responsable et un bon gouvernement d'entreprise. Outre une conduite et un contrôle corporatifs responsables et orientés sur la valeur, cela englobe également un établissement compréhensible et transparent des rapports. En tant qu'entreprise non cotée en Bourse, le Pax Holding n'est soumis ni aux prescriptions de publication de l'article 663b^{bis} du Code des obligations, ni à celles de la Bourse suisse SIX Swiss Exchange SA. Thématiquement, les commentaires des principes de gouvernement d'entreprise appliqués par le Pax Holding s'appuient cependant sur la teneur et la structure de la directive concernant le gouvernement d'entreprise de SIX Swiss Exchange Regulation.

Le Pax Holding s'aligne en outre sur les recommandations du «Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise».

Le Pax Holding a intégré ces recommandations dans les statuts. Elles renforcent pour l'essentiel les droits de participation de l'assemblée des délégués et édictent des règles contraignantes concernant la rémunération accordée au conseil d'administration et au comité directorial. Les statuts, le règlement d'organisation et le code de conduite de Pax sont publiés sur la page Web.



État au 31.12.2020

2 STRUCTURE DU GROUPE ET PROPRIÉTAIRES

Le Pax Holding est organisé sous forme de société coopérative selon le droit suisse. Sous son toit, il détient la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, la Creadi AG et la Pax Asset Management SA (chacune à 100 pour cent). Il participe en outre à raison de 48.8 pour cent à la Dextra Assurances SA, qui, depuis février 2021, porte le nom de Simpego Assurances SA.

La Creadi AG se consacre au développement des modèles d'affaires numériques dans les assurances, et ce essentiellement dans le secteur de la prévoyance professionnelle et de la prévoyance privée. La Pax Asset Management SA est responsable de la gestion des placements et des biens existants de Pax. La Dextra

Assurances SA (désormais: Simpego Assurances SA) est un assureur direct qui propose des conclusions en ligne d'assurances ménage, responsabilité civile, immobilières et véhicules à moteur.

En concluant une assurance auprès de la Pax Assurance, les preneurs d'assurance deviennent automatiquement sociétaires et ainsi propriétaires du Pax Holding.

3 STRUCTURE DU CAPITAL

Le Pax Holding n'a pas davantage émis de parts sociales qu'il ne dispose d'un capital de dotation. À la fin 2020, il affiche un capital propre au bilan de droit commercial de 176.9 millions de CHF constitué à partir de bénéfices thésaurisés.

ORGANES ET COMPÉTENCES

1 ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

L'assemblée des délégués est l'organe suprême du Pax Holding. Deviennent membres du Pax Holding (sociétaires) les personnes physiques et morales lorsqu'elles concluent un contrat d'assurance. Il n'existe aucune obligation d'effectuer un versement supplémentaire pour les sociétaires. Leurs intérêts sont défendus par l'assemblée des délégués. Celle-ci se compose de 100 délégués qui doivent être sociétaires. 80 délégués représentent les clients du secteur de la prévoyance privée. Si le nombre de candidats proposés est identique au nombre de sièges à pourvoir, le conseil d'administration peut les déclarer comme étant tacitement élus. Les 20 autres membres représentent les clients du secteur de la prévoyance professionnelle. La durée de mandat des délégués est de quatre ans. Ils peuvent être réélus à condition de n'avoir pas encore atteint, le 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle débute le mandat, l'âge de 68 ans révolus. La durée de mandat maximale cumulée est de 16 ans. Ne peuvent pas être élus comme délégués les membres qui sont soit employés, soit organes d'une société du groupe Pax ou qui font partie d'une société d'assurance indépendante du groupe Pax en tant qu'employés ou organe ou sous une autre forme. La fonction de délégué prend fin à l'expiration de la durée du mandat chaque fois le jour suivant l'assemblée des délégués ou lorsque la qualité de sociétaire tombe. Les conditions d'éligibilité et toutes les autres conditions à ce propos peuvent être consultées dans les statuts du Pax Holding.

La composition actuelle de l'assemblée des délégués au 31 décembre 2020 figure dans le chapitre «Assemblée des délégués 2017–2021».

2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 Composition et exigences

Le conseil d'administration du Pax Holding se compose de cinq à neuf membres qui doivent être sociétaires. Les membres du conseil d'administration du Pax Holding sont également les membres du conseil d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA.

Font partie du conseil d'administration des personnalités aux connaissances, expériences professionnelles et expertises différentes. En collaboration avec le comité directorial, elles assurent ainsi la prise de décisions indépendante et profitable dans l'intérêt du Pax Holding et de ses filiales. Dans le cadre d'une autoévaluation, le conseil d'administration se penche périodiquement sur la conformité des exigences mentionnées ainsi que sur la qualité des prestations fournies dans le but de valider régulièrement sa propre performance.

Au 31 décembre 2020, le conseil d'administration se compose de sept membres. La composition du conseil d'administration, l'expérience et les liens particuliers des membres peuvent être consultés au chapitre «Conseil d'administration». Matteo Inaudi ne s'est pas présenté pour un nouveau mandat à l'occasion de l'assemblée des délégués de 2020. Ont été nouvellement élues au sein du conseil d'administration Nadja Lang et Alice Šachová-Kleisli. Avec la cooptation des deux nouveaux membres, le conseil d'administration renforce ses compétences dans des domaines stratégiquement importants.

2.2 Liens particuliers et mandats octroyés à des organes

Tous les ans, les liens particuliers et les rapports commerciaux entre les différents membres du conseil d'administration et les membres du comité directorial, d'une part, et les liens particuliers et les rapports commerciaux avec le groupe Pax, d'autre part, sont examinés par le conseil d'administration. D'éventuels rapports commerciaux avec le groupe Pax sont soumis aux conditions pratiquées sur le marché pour les tiers offrants et doivent être divulgués. La prise en charge de mandats auprès de sociétés tierces doit être préalablement communiquée au président du conseil d'administration. Celui-ci informe le comité de nomination et de rémunération qui examine les mandats, établit son rapport au conseil d'administration et le fait valider par ce dernier.

2.3 Élection et durée du mandat

La durée ordinaire du mandat pour les membres du conseil d'administration est d'un an. Ils sont immédiatement rééligibles après l'expiration de leur mandat à condition qu'ils n'aient pas atteint l'âge de 72 ans révolus. La durée de mandat maximale cumulée est de 16 ans. Leur mandat dure jusqu'au jour de l'assemblée ordinaire des délégués suivante ou prend fin lorsqu'ils cessent d'être membres de la société coopérative. À l'exception du président et des membres du comité de nomination et de rémunération qui sont élus par l'assemblée des délégués, le conseil d'administration se constitue lui-même.

2.4 Répartition des compétences, organisation interne, instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité directorial

2.4.1 Tâche, compétence et responsabilité

Le conseil d'administration s'acquitte des tâches qui lui sont attribuées par la loi et l'article 20 des statuts du Pax Holding. Les décisions sont prises par l'ensemble du conseil d'administration. Il peut déléguer la préparation et l'exécution de ses décisions ou la surveillance des affaires aux soins de certains membres ou comités (article 19 des statuts).

Conformément au Code des obligations et aux statuts, les tâches intransmissibles et inaliénables suivantes incombent au conseil d'administration:

- La direction générale de la société et la promulgation des directives nécessaires
- La détermination des bases de l'organisation
- L'organisation de la comptabilité, de la planification financière, du contrôle financier ainsi que du système de contrôle interne
- La nomination et la révocation des personnes auxquelles la gestion des affaires et la suppléance sont confiées
- La direction générale des personnes chargées de la gestion des affaires, notamment en ce qui concerne le respect des lois, des statuts, des règlements et des directives
- L'établissement du rapport annuel ainsi que la préparation de l'assemblée des délégués et l'exécution de ses décisions
- L'approbation d'opérations juridiques importantes
- La décision quant aux modalités de rémunération

ainsi qu'aux demandes de rémunération adressées à l'assemblée des délégués

- L'établissement annuel du rapport sur les rémunérations

Le conseil d'administration prend des décisions dans tous les domaines qui ne sont pas, aux termes de la loi ou des statuts, réservés exclusivement à l'assemblée des délégués. Le conseil d'administration a délégué la gestion des affaires au comité directorial dans le cadre des prescriptions légales et statutaires.

L'agenda des réunions du conseil d'administration est déterminé par le président du conseil d'administration. Chaque membre du conseil d'administration peut demander par écrit l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Les membres du conseil d'administration reçoivent en temps utile les documents dont ils ont besoin pour préparer les points de l'ordre du jour – en général au moins quinze jours avant la réunion.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par an. Les résolutions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des votes exprimés. En cas d'égalité des voix, c'est le président qui a la voix déterminante. Pour les affaires d'une grande portée, l'approbation de deux tiers des membres présents est nécessaire. Il est également possible de prendre des décisions par voie de circulation. Les membres du conseil d'administration ainsi que de tous les organes exécutifs sont tenus de s'absentier lorsque des affaires touchant leurs intérêts personnels sont traitées.

En général, l'ensemble des membres du comité directorial assiste aux réunions et a voix consultative. Au cours de l'année sous revue, huit réunions ordinaires et ateliers se sont tenus. En raison de la situation liée au Covid-19, une seule réunion a cependant pu se tenir physiquement en septembre. Toutes les autres ont eu lieu à distance. Neuf décisions ont été prises par voie de circulation.

2.4.2 Président du conseil d'administration

Le président dirige le conseil d'administration. Ses responsabilités comprennent la gestion de l'assemblée des délégués ainsi que la préparation, la convocation et la tenue des réunions du conseil d'administration et la

présidence des réunions. Il définit le rapport du comité directorial au conseil d'administration et il coordonne le flux des informations. Le président du conseil d'administration échange régulièrement les informations importantes avec le président du comité directorial (CEO) et représente le conseil d'administration à l'extérieur.

Dans le cadre de ses tâches, le président du conseil d'administration a des droits complets aux renseignements et à la consultation des documents sociaux du comité directorial et de l'organe de révision. Il peut en outre participer aux réunions du comité directorial et des comités du conseil d'administration avec voix consultative. Les rapports de la révision interne lui sont directement adressés et au comité de révision et de risque ainsi qu'au responsable gestion des risques. Le président peut demander un examen spécial par la révision interne.

2.4.3 Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a constitué en son sein deux comités permanents: le comité de nomination et de rémunération (CNR) et le comité de révision et de risque (CRR).

a) Comité de nomination et de rémunération

Le comité de nomination et de rémunération est en charge des questions de la rémunération et de la gestion du personnel. Ses tâches sont:

- Fixer les objectifs pour le CEO et approuver les objectifs pour le comité directorial
- Établir les demandes au conseil d'administration à l'attention de l'assemblée des délégués concernant le montant total de la rémunération maximale des membres du conseil d'administration et du comité directorial pour l'exercice à venir
- Établir les demandes au conseil d'administration concernant les rémunérations individuelles des membres du conseil d'administration dans le cadre du montant global de la rémunération maximale approuvé par l'assemblée des délégués
- Fixer les rémunérations individuelles des membres du comité directorial dans le cadre du montant total de la rémunération maximale approuvé par l'assemblée des délégués ainsi que déterminer leurs conditions d'engagement et leurs titres
- Présenter des demandes au conseil d'administration concernant les modifications des statuts

en ce qui concerne le système de rémunération pour indemniser les membres du conseil d'administration et du comité directorial

- Émettre des recommandations quant à la taille et la composition du conseil d'administration ainsi qu'au choix des candidats
- Procéder à une présélection des membres du comité directorial et établir des demandes au conseil d'administration concernant l'élection ou la révocation de membres du comité directorial
- Effectuer un examen annuel des nouveaux mandats et des changements de mandats existants de membres du conseil d'administration ainsi qu'établir un rapport au conseil d'administration
- Élaborer le règlement de rémunération pour le Pax Holding et le Konzern et faire la demande à l'ensemble du conseil d'administration concernant la promulgation du règlement de rémunération
- Examiner les questions de principe dans le secteur du personnel

Le comité de nomination et de rémunération se compose de trois membres qui sont élus tous les ans individuellement par l'assemblée des délégués. Pour ce faire, le conseil d'administration propose à l'assemblée des délégués des membres non exécutifs et indépendants. Lors de l'assemblée des délégués de 2020, Beat Bühlmann a été réélu en tant que membre et les deux nouvelles administratrices Nadja Lang et Alice Šachová-Kleisli ont été élues en tant que nouveaux membres de la CNR. Nadja Lang en assume la présidence. Le comité se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins deux fois par an. Quatre réunions ont eu lieu au cours de l'année sous revue. Une décision a été prise par voie de circulation.

Le président du conseil d'administration, le président du comité directorial (CEO) ainsi que la responsable des ressources humaines y prennent part avec voix consultative. Pour accomplir ses tâches, le comité de nomination et de rémunération peut faire appel à d'autres personnes, consulter des conseillers externes et les faire participer à ses réunions. La présidente informe le conseil d'administration après chaque réunion sur les activités du comité. Les procès-verbaux des réunions du

comité sont mis à la disposition des membres du conseil d'administration.

b) Comité de révision et de risque

Le comité de révision et de risque traite les questions en rapport avec la présentation des comptes et les placements de capitaux. Il évalue l'efficacité du système de contrôle interne, de la gestion interne des risques et de la compliance. Il discute préalablement les comptes annuels et les clôtures intermédiaires et décide s'il est possible de recommander au conseil d'administration de soumettre la clôture des comptes individuels et consolidés à l'assemblée des délégués. Le comité de révision et de risque discute les plans d'audit avec la révision interne et traite ses rapports. Il examine les rapports de la révision externe, évalue ses prestations et les rémunérations et s'assure de son indépendance.

Le comité de révision et de risque se compose de trois membres. Il se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Le président du conseil d'administration, le président du comité directorial (CEO), le responsable du département Finances (CFO), la responsable Produits & actuariat (CPO) ainsi que le responsable Gestion des risques participent régulièrement aux réunions ordinaires avec voix consultative. Si besoin est, l'actuaire responsable, le responsable Legal & compliance et la révision interne sont consultés. Cinq réunions ont eu lieu au cours de l'année sous revue, la révision externe ayant participé à trois d'entre elles.

Le président informe le conseil d'administration après chaque réunion sur les activités du comité. Les procès-verbaux des réunions du comité sont mis à la disposition des membres du conseil d'administration.

2.4.4 Instruments d'information et de surveillance vis-à-vis du comité directorial

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités du groupe Pax, de la marche des affaires et des évolutions sur le marché. À l'occasion de ses réunions, il demande régulièrement des informations sur:

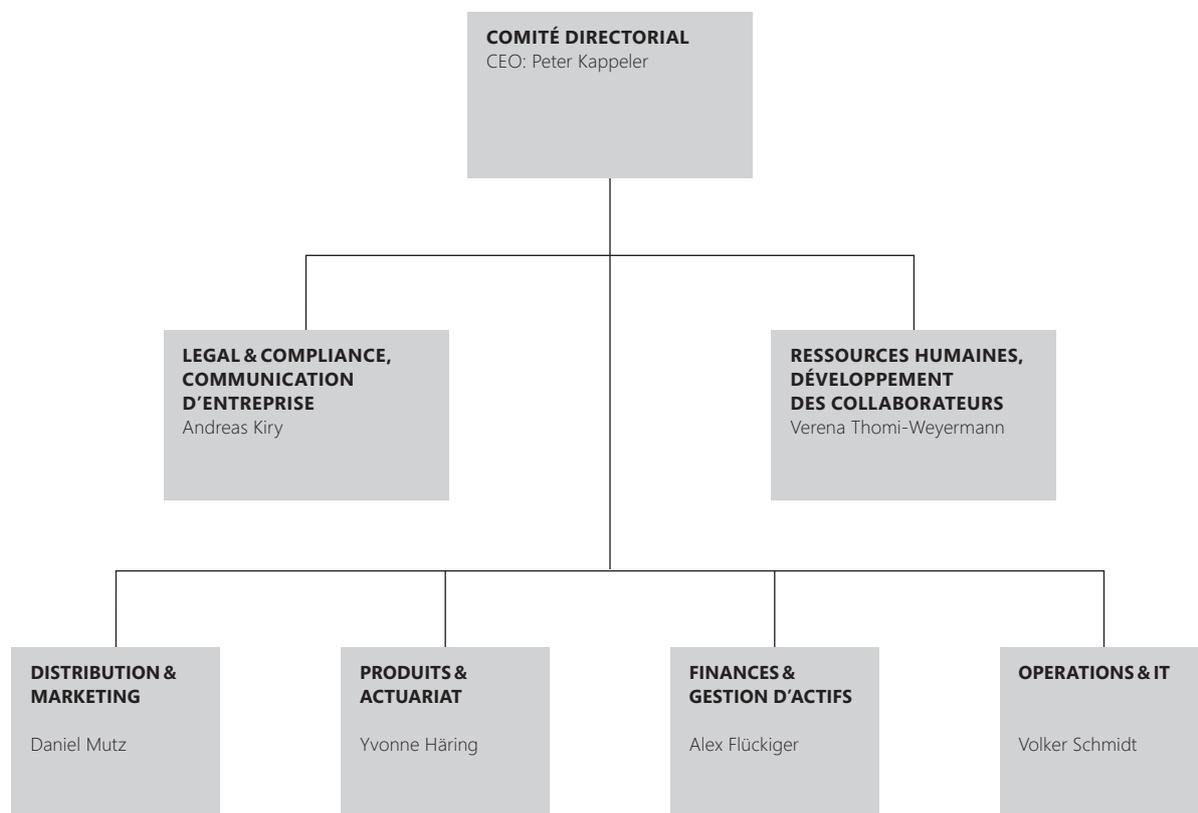
- La teneur et le déroulement des discussions ainsi que sur les décisions prises et les demandes adressées au sein des comités du conseil d'administration
- La marche des affaires et l'évolution du marché par les membres du comité directorial, et, si besoin est, sur les projets les plus importants par les personnes qui en ont la responsabilité, sur l'état d'atteinte du budget et autres objectifs annuels
- Les résultats et conclusions des révisions externe et interne sur la base des examens qu'elles ont effectués
- Les risques les plus importants, leur évolution ainsi que sur les mesures déjà prises et planifiées pour les gérer
- Le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes
- Les particularités et événements importants

Des événements importants sont en outre communiqués ad hoc au conseil d'administration. En dehors des réunions, chaque membre du conseil d'administration peut, après en avoir avisé le président du conseil d'administration, demander au comité directorial à être informé sur la marche des affaires ou sur certaines opérations commerciales et à consulter des documents commerciaux. Est en outre soumise au conseil d'administration la révision interne qui évalue l'efficacité de la gestion des risques, des processus internes de gestion et de contrôle ainsi que des processus de direction et de surveillance, qui examine le respect des lois et des directives externes et internes et qui accompagne la mise en place de nouveaux processus de travail ou la modification de processus existants.

3 COMITÉ DIRECTORIAL

Le comité directorial est en charge de la gestion opérationnelle de l'entreprise. Sous la direction de son président, il met en œuvre la stratégie décidée par le conseil d'administration du Pax Holding et veille au respect d'une gestion des risques appropriée. Le comité directorial informe régulièrement le conseil d'administration de l'évolution des affaires. Les curriculum vitae, les liens particuliers des membres ainsi que la composition du comité directorial peuvent être consultés au chapitre «Comité directorial».

STRUCTURE DE DIRECTION DU GROUPE PAX



État au 31.12.2020

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS 2017–2021

Représentants des assurés de l'assurance individuelle

AG	Eicher Rolf	Unternehmer, Geschäftsinhaber, Lizenzgeber	Ammerswil
	Keel Rolf	Bautechniker TS	Rheinfelden
	Kemmerlings Zhanna	Dipl. Pflegefachfrau HF	Zofingen
	Waser Dominik	Geschäftsinhaber, Linienpilot, EASA-Testpilot	Seengen
AR	Rechsteiner Urs	Zimmermann	Wolfhalden
AI	Büchler Albin	Selbstständiger Schreiner	Appenzell
BL	Weiss Nyfeler Caroline	Lehrerin/Gemeinderätin	Maisprach
BS	Faber Christoph	Schreiner, Lehrlingsverantwortlicher	Basel
BE	Ammann Hansruedi	Geschäftsführer, VRP	Kirchberg
	Hostettler Elisabeth	Mediensprecherin	Bern
	Jenni Doris	Sachbearbeiterin Verkauf	Meinisberg
	Megert Gideon	Leitung Service Academy Black Belt, Projektmanager	Unterseen
	Rentsch Patrizia	Senior-Spezialistin Public Affairs	Langnau i. E.
	Schmid Bruno	Lokomotivführer / Ausbildner	Brügg
	Sutter Hans Peter	Informatiker / ICT Change Manager	Krauchthal
	von Ballmoos Andreas	Produktionsleiter	Niederönz
FR	Buchs Silvia	Wirtin	Jaun
	Mesnil Marcel	Docteur en pharmacie, secrétaire général	Corminboeuf
GE	Cutile-Nikolova Ubavka	Employée de banque	Chêne-Bourg
	Nahum Olivier	Consultant	Choulex
	Théodoloz Joël	Directeur	Satigny
GL	Schöpf Karl	Kunststofftechnologe	Obstalden
GR	Lechmann Stefan	Regionalgerichtspräsident	Malans
	Perl Andrin	Selbstständiger Rechtsanwalt und Notar	Chur
JU	Gigon Valérie	Service consommateurs	Delémont

LU	Bucher Colette	Hausfrau, Pflegekinder-Betreuung	Romoos
	Glanzmann Beat	Gastronom	Wiggen
	Lindemann Christof	Unternehmer / Geschäftsführer	Kriens
	Renggli Felix	Geschäftsführer	Hasle
NE	Krebs Philippe	Ing. dipl. EPFL en microtechnique	Boudry
	Wehren Rémy	Technicien SAV sur machines industrielles	Neuchâtel
NW	Locher Anton	Masch.-Ing. FH / Militärpilot	Büren
OW	Thomas Anja	Kaufm. Angestellte	Giswil
SH	Engeler Esther	Managing Partner	Schaffhausen
SZ	Föhr-Keller Antoinette	Dr. med in eigener Praxis	Pfäffikon
SO	Jäggi Urs	Projektleiter für Förder- und Lagertechnik, Kaderstufe 3	Härkingen
	Kadioglu Ahmet	Maschinenführer	Olten
	Marti Thomas	Eidg. dipl. Landwirt	Rohr b. Olten
SG	Bosshardt Andreas	Unternehmer, Verwaltungsrat	Engelburg
	Grob Peter	Kaufmann	Rheineck
	Hess Anita	Verwaltungsangestellte	St. Gallen
	Knaus Hans-Ulrich	Poststellenleiter	Wildhaus
TG	Dähler Michaela	Betriebsökonomin / Leiterin Personal- und Finanzwesen	Steckborn
	Gerber Sandra	Personal-Assistentin HR-Servicecenter	Amlikon-Bissegg
	Niederer Heidi	Kindergärtnerin	Müllheim Dorf
TI	Landis Josa	Technico di servizio	Cademario
	Nguyen-Quang Dao	Verkaufsleiter Leasing Ticino	Muralto
	Pissoglio Luca	Dr. med. Pediatria FMH, sindaco Ascona	Ascona
	Tamagni Paolo	Avvocato indipendente	Bellinzona
UR	Birchler Hanspeter	Selbstständiger Officinapotheker	Realp
VS	Perruchoud Jean-Yves	Expert-comptable diplômé, formateur	Chalais
	Siegenthaler Claude	Student der Betriebsökonomie	Visp
VD	Dénériaz Aniko	Juge assesseur	La Conversion
	Godet Linus	Architecte	Lausanne
	Guagenti Matteo	Secrétaire syndical, responsable secteur industrie	Grandcour
	Pellet Jonathan	Enseignant postobligatoire État de Vaud	Lully
	Piubellini Claude	Pharmacien indépendant	Pully
	Torralbo Gimeno Cecilia	Consultant IT	Lausanne
	Villetta Camille	Ingénieur HES dans le biomédical	Yverdon-les-Bains

ZH	Ammann Thomas	Teamleiter Reha	Wetzikon
	Bettler Markus	Sozialarbeiter	Winterthur
	Breitler Martin	AHV-Revisor	Fehraltorf
	Ernst Christoph	Lic. oec. HSG, CEO	Kilchberg
	Kramer Marcel	Unternehmer, Inhaber	Schlatt
	Löpfe Markus	Selbstständig im Bereich Eventmanagement und Vertrieb	Bassersdorf
	Ochsner Gertrud	Job Coach Supported Employment	Zürich
	Ruggli Beat	Berufsbildner, Kursleiter	Thalwil
	Vogel Martin	Stv. Leiter Werkstatt, Teamleiter Kranunterhalt	Truttikon
ZG	Schürpf Prisca	Mitarbeiterin bei Suchtmittel-Erkrankten	Hagendorn
FL	Ulrich Mathias	Projektleiter Wirtschaftsförderung	Vaduz

Représentants des clients de l'assurance collective

Ces délégués sont cooptés par les 80 autres membres de l'assemblée des délégués.

Beltraminelli Andrea	Consulca SA, Fiduciario	Bellinzona
Bernhardt Frank	Multiplikator AG, Geschäftsführer	Basel
Fehr Jürg	Fehr-Druck AG, Geschäftsinhaber	Widnau
Fiori Marco	Studio legale Fiori, Geschäftsinhaber	Locarno
Frei Alfred	ADIWA Nautic GmbH, Geschäftsführer	Ottoberg
Fuchs Hannes	Fuchs Maschinen und Werkzeuge AG, Inhaber, Geschäftsführer	Schweizersholz
Herber Christoph	K. Bucher Immobilien-Treuhand AG, Geschäftsleiter und Inhaber	Oberdorf
Holliger Thomas	Wiler Trotte Weinbaugenossenschaft, Verwalter / GS-Leiter Raiffeisen Leibstadt	Wil AG
Iten Peter A.	Iten Anwaltskanzlei & Notariat	Zug
Jost Ueli	Veriset Küchen AG, Mitglied des VR / Vorsitzender der Geschäftsleitung	Root
Keist Max	KUBE Electronics AG, El.-Ing. HTL, Geschäftsleiter,	Gossau
Kriech Ulrich	Zimmermann Generalbauunternehmung AG, eidg. dipl. Baumeister, Geschäftsführer	Bern
Leu Roger	Temporalis Consulting GmbH, Geschäftsleiter / Partner	Reinach
Schmidiger Paul	FZR Fahrzeug-Zubehör Reusszopf AG, Geschäftsführer, Mitinhaber	Luzern
Thomi Reto	Nyffenegger Storenfabrik AG, Dipl. El.-Ing. ETHZ, Inhaber	Huttwil BE

État au 31.12.2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pax Assurance et Pax Holding

	Fonction	Au CA depuis	Élu(e) jusqu'en	Secteur
Daniel O. A. Rüedi	Président du conseil d'administration	2013	2021	
Thomas R. Schönbächler	Vice-président du conseil d'administration	2015	2021	Membre du comité de révision et de risque
Beat Bühlmann	Membre du conseil d'administration	2018	2021	Membre du comité de nomination et de rémunération
Nadja Lang	Membre du conseil d'administration	2020	2021	Présidente du comité de nomination et de rémunération (à partir de mai 2020)
Markus Lützelshwab	Membre du conseil d'administration	2016	2021	Membre du comité de révision et de risque, membre du comité de nomination et de rémunération (jusqu'en mai 2020)
Alice Šachová-Kleisli	Membre du conseil d'administration	2020	2021	Membre du comité de nomination et de rémunération (à partir de mai 2020)
Hans Wey	Membre du conseil d'administration	2013	2021	Président du comité de révision et de risque
Matteo Inaudi	Membre du conseil d'administration	2012	2020	Président du comité de nomination et de rémunération (jusqu'en mai 2020)
Sandra Borner Claudia Vogt	Secrétariat général			Ne sont pas membres du conseil d'administration
Président d'honneur				
Gianfranco Balestra	Président d'honneur du conseil d'administration		depuis 2008	

État au 31.12.2020



Daniel O.A. Rüedi

Président du conseil d'administration (CA), né en 1968, citoyen de Cazis

Daniel O.A. Rüedi est membre des CA de la Pax Assurance et du Pax Holding depuis 2013. En 2014, il fut élu vice-président et en 2015 président du CA. Depuis septembre 2019, il est président du CA de la Pax Asset Management SA. Cet analyste financier et gestionnaire de fortune diplômé, titulaire d'un Rochester-Bern Executive MBA, est associé indéfiniment responsable de la société en commandite Baumann & Cie Banquiers depuis 2008 et CEO de la banque. Aujourd'hui, il est associé directeur et responsable du ressort placements, des ressources humaines, de la comptabilité et de l'informatique.

Daniel O.A. Rüedi est membre du CA de la Trafina Privatbank AG et d'autres entreprises non cotées en Bourse dans les secteurs financier, immobilier et santé. Qui plus est, il est membre du CA de la Caisse de compensation des banques suisses, de la Caisse d'allocations familiales banques et est membre de différents conseils de fondation.



Thomas R. Schönbächler

Vice-président du conseil d'administration (CA), né en 1964, citoyen de Zurich et Einsiedeln

Thomas R. Schönbächler est membre des conseils d'administration de la Pax Assurance ainsi que du Pax Holding depuis 2015. Il en est devenu le vice-président en octobre 2019. Il est économiste d'entreprise HWV (maintenant HES) et titulaire d'un Executive MBA de l'Université de Rochester. Auprès de la Rentenanstalt et future Swiss Life, il a exercé à différents niveaux de fonctions; il a ainsi été responsable des opérations de fondations collectives et, à la fin, responsable du service clientèle pour l'ensemble des opérations d'assurance-vie sur tout le territoire suisse. Il dispose de connaissances larges et approfondies dans des domaines allant de la distribution à la gestion des opérations d'assurance en passant par le développement de produits.

En 2009, il est passé à la BVK, la prévoyance en faveur du personnel du canton de Zurich, où il a opéré en tant que chef de la BVK et président de la direction. Depuis 2014, il est CEO de la fondation BVK de droit public et membre de plusieurs conseils de fondation.



Beat Bühlmann

Membre du conseil d'administration (CA), né en 1975, citoyen de Zoug

Beat Bühlmann est membre des CA de la Pax Assurance et du Pax Holding depuis 2018.

Avec ses profondes connaissances et son expérience dans différents domaines, il couvre un large éventail de thèmes qui s'étend de la technologie et de la numérisation à la vente au marketing et au leadership. De 2016 à 2018 il était directeur général EMEA de la société de logiciels et de solutions de cloud Evernote. Auparavant, il a occupé différents postes de dirigeant chez Google, Dell, Dept et HP dans les domaines ventes, marketing et transformation numérique.

De plus, il est administrateur à la Ferrum SA et la Rivella SA, est auteur de livres et enseigne à plusieurs universités. À compter du 1^{er} juin 2021, il sera CEO de la Graphax AG.

Beat Bühlmann a étudié les sciences de la télécommunication et informatiques et a ensuite obtenu un diplôme de troisième cycle en gestion d'entreprise et un doctorat à Adélaïde/Australie.



Nadja Lang

Membre du conseil d'administration (CA), née en 1973, citoyenne de Bachs (Zurich)

Nadja Lang est membre des CA de la Pax Assurance et du Pax Holding depuis 2020.

Elle possède une vaste expérience au niveau stratégique et opérationnel, notamment en matière de nouveaux modèles commerciaux, de stratégies de numérisation et d'innovation, de développement organisationnel et de changement de culture. Ses principales compétences sont le développement stratégique, la durabilité, la gouvernance et les RH. Elle a débuté en 1999 dans la gestion des marques chez Coca-Cola, a occupé le poste de directrice du marketing européen chez General Mills Europe et a rejoint Fairtrade Max Havelaar CH et Fairtrade International en 2005 où elle a occupé différents postes jusqu'en 2017. Dernièrement, elle fut CEO de la Fondation Max Havelaar Suisse. Nadja Lang a étudié l'économie d'entreprise, spécialisation en marketing, à la ZHAW School of Management and Law. Elle est présidente du CA des entreprises ZFV (coopérative), membre du CA de La Poste Suisse SA, vice-présidente du CA de la Metron AG et membre du CA de l'Énergie 360° AG.



Markus Lützel Schwab

Membre du conseil d'administration (CA), né en 1963, citoyen de Bâle,

Markus Lützel Schwab est membre des CA de la Pax Assurance et du Pax Holding depuis 2016.

Markus Lützel Schwab est actuaire qualifié FSA et titulaire d'un MBA exécutif de l'Université de Rochester. Grâce à ses nombreuses années dans diverses fonctions de leadership dans la réassurance-vie à Swiss Re et PartnerRe, il a pu acquérir une grande expérience des produits et marchés les plus différents et dans la gestion de l'assurance-vie.

En tant que membre de la direction Vie de PartnerRe, il était entre autres responsable pour les régions Asie, Europe du Nord, centrale et de l'Est, Royaume-Uni, Irlande, Israël et Afrique du Sud. Les principales compétences de Markus Lützel Schwab concernent les domaines développement commercial, gestion des produits, contrôle actuariel des compagnies d'assurance et gestion des risques.



Alice Šachová-Kleisli

Membre du conseil d'administration (CA), née en 1963, double nationalité suisse et allemande

Alice Šachová-Kleisli est membre des CA de la Pax Assurance et du Pax Holding depuis 2020.

Elle a étudié les sciences économiques à l'Université de la Ruhr à Bochum et à l'Université de Cologne et est titulaire d'un diplôme de gestion d'entreprise avec mention. Elle possède une vaste expertise portant sur marketing & distribution, gestion de l'innovation, transformation numérique, développement organisationnel et changement culturel. Pendant ses 30 ans de carrière, elle a occupé des postes de CEO durant 14 ans. Elle a ainsi dirigé la Tela AG de 1998 à 2001, puis la Favo Werbeagentur durant sept ans. De 2008 à 2012 elle a occupé divers postes de direction à la De Sede Group GmbH, dont ceux de CEO et CMO. Depuis 2020, elle est associée chez Collective63 AG, société de conseil spécialiste de la croissance et la transformation.

Alice Šachová-Kleisli est membre des CA de la Winter Group AG, de la SRG SSR, de l'Energie Uster AG, de la Griesser AG, de l'ASE Technik AG et de la Scholz & Friends AG, Schweiz.



Hans Wey

Membre du conseil d'administration (CA), né en 1952, citoyen de Schenkon

Hans Wey est membre des CA de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, et du Pax Holding (société coopérative) depuis 2013. Jusqu'à sa retraite en 2012, cet expert-comptable diplômé fut président du conseil d'administration de Pricewaterhouse-Coopers (PwC) Suisse. Avant cela, il a dirigé le secteur révision de prestataires financiers auprès de PwC et des mandats de révision de banques et, auparavant, également d'assurances et de sociétés de capital.

Hans Wey est membre du CA de la Banque Cantonale de Saint-Gall.

COMITÉ DIRECTORIAL

Pax Assurance et Pax Holding

	Fonction	Membre du comité depuis	Département
Peter Kappeler	CEO, président du comité directorial	2011	Direction générale, état-major
Yvonne Häring	CPO, membre du comité directorial	2020	Produits & actuariat
Alex Flückiger	CFO, membre du comité directorial	2017	Finances
Volker Schmidt	COO, membre du comité directorial	2017	Opérations & IT
Daniel Mutz	CSO, membre du comité directorial	2013	Distribution & marketing

État au 31.12.2020



Peter Kappeler

CEO, ing. dipl. EPF de Zurich, président du comité directorial, né en 1969, de nationalité suisse

Peter Kappeler est ingénieur EPF et a passé un diplôme en Insurance Management à la HSG. Depuis 2011, Peter Kappeler occupe le poste de président des comités directoriaux de la Pax Assurance et du Pax Holding et dirige l'état-major. De 2011 à août 2017, il a dirigé le département Opérations & produits.

Son parcours professionnel l'a d'abord mené à la Winterthur Leben (aujourd'hui AXA Winterthur) en tant que responsable Business Technology Office & Mathematics. Plus tard, il y a exercé la fonction de responsable back-office vie individuelle ainsi que de responsable suppléant vie individuelle. En 2007, Peter Kappeler est passé à Allianz Suisse où sa dernière fonction a été celle de responsable vie et hypothèques.

Il est membre du conseil d'administration de la Dextra Assurances SA (désormais: Simpego Assurances SA).



Yvonne Häring

CPO, doctorat de mathématicienne, responsable du département Produits & actuariat, née en 1978, de nationalité suisse

Yvonne Häring est titulaire d'un doctorat de mathématicienne (Dr phil.) et dispose d'une formation complémentaire de l'International Fund & Asset Management Business School ainsi que de l'Excellence in General Management DAS HSG. Depuis 2020, Yvonne Häring est membre des comités directoriaux de la Pax Assurance et du Pax Holding.

De 2007 à 2019, elle a officié à la Baloise dans différentes fonctions, notamment en tant que responsable développement produits et technique d'assurance-vie collective, son dernier poste ayant été celui de responsable services assurance dommages entreprises clientes.

Depuis le 1.1.2020, elle est membre du conseil d'administration de la Creadi AG.



Alex Flückiger

CFO, économiste d'entreprise ESCEA, expert-comptable diplômé fédéral, responsable Finances, né en 1969, de nationalité suisse

Alex Flückiger est économiste d'entreprise ESCEA et dispose du diplôme fédéral d'expert-comptable. Il s'est perfectionné à l'Université de Saint-Gall en obtenant le SKU Advanced Management Diploma. Depuis septembre 2017, il est membre des comités directoriaux de la Pax Assurance et du Pax Holding et dirige le département Finances.

En 1997, il a débuté son activité en tant qu'expert-comptable auprès de PwC. De 2002 à 2017, il a occupé, au sein du Zurich Insurance Group, différentes fonctions, entre autres en tant que Head of Group Financial Reporting, Regional Group Controller Europe, Head of Planing & Controlling Global Corporate in Europe et Chief Risk Officer Switzerland.

En septembre 2019, il est devenu membre du conseil d'administration de la Pax Asset Management SA, et, en décembre 2019, de la Dextra Assurances SA (désormais: Simpego Assurances SA).



Volker Schmidt

COO, M. A., M. Sc., responsable Opérations & IT, né en 1972, de nationalités suisse et allemande

Volker Schmidt est économiste diplômé (HES) et dispose d'un Master of Arts en économie et management.

Il a complété sa formation par un Executive Master of European and International Business Law (M. B. L. HSG) et un Master of Science (M. Sc.) en psychologie économique. Depuis septembre 2017, il est membre des comités directoriaux de la Pax Assurance et du Pax Holding et dirige le département Opérations & IT.

En 2001, il a quitté le conseil aux entreprises pour rejoindre la CSS Assurance à Lucerne. De 2010 à 2017, il a été membre de la direction du groupe et en dernier lieu responsable du secteur Informatique & Operational Excellence et de la direction de la filiale Sanagate.

Depuis le 1.1.2020, il est membre du conseil d'administration de la Credi AG.



Daniel Mutz

CSO, MBA, économiste d'entreprise dipl. FH, responsable Distribution & marketing, né en 1967, de nationalité suisse

Daniel Mutz dispose d'un diplôme de gestion d'entreprise de la Haute École spécialisée d'économie à Olten et est titulaire d'un MBA spécialisé dans la direction stratégique d'entreprise de l'Université de Strathclyde à Glasgow.

Avant de rejoindre la Pax Assurance en 2013, il a exercé diverses fonctions de dirigeant dans l'assurance.

Daniel Mutz est membre des comités directoriaux de la Pax Assurance et du Pax Holding et dirige le département Distribution & marketing.

Qui plus est, il est président du conseil d'administration de la Credi AG depuis le 1.1.2020.

DROITS DE PARTICIPATION ET PRISES DE CONTRÔLE

1 DROITS DE PARTICIPATION

L'assemblée ordinaire des délégués a lieu chaque année dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice. Des assemblées extraordinaires des délégués sont convoquées, si besoin est, sur décision de l'assemblée des délégués ou du conseil d'administration, à la demande de l'organe de révision ou à la demande justifiée écrite de délégués. Chaque délégué dispose d'une voix à l'assemblée des délégués.

Les dispositions statutaires concernant la participation à l'assemblée des délégués, les quorums, les prescriptions concernant la convocation de l'assemblée des délégués et les règles d'inscription à l'ordre du jour correspondent aux dispositions du Code des obligations. Aucune restriction au droit de vote n'est prévue.

2 PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

Les statuts du Pax Holding contiennent une limitation de vente concernant les actions de la Pax Assurance. Au total, pas plus d'un tiers des parts au capital-actions et des droits de vote à l'assemblée générale de la Pax Assurance ne peut être vendu par le Pax Holding, et cela peut uniquement se faire dans le cadre d'une convention de coopération. Les contrats de travail de la Pax Assurance ne contiennent aucune convention relative à des prises de contrôle. Sont applicables les préavis habituels sur le marché pendant lesquels les règles pour une rémunération fixe et dépendante du résultat sont valables.

RÉVISION ET POLITIQUE D'INFORMATION

1 RÉVISION INTERNE

La fonction de révision interne et les tâches ont été transférées dans leur intégralité à Pricewaterhouse-Coopers SA. Elle établit son rapport à l'intention du comité de révision et de risque et du président du conseil d'administration.

Le contrat avec PricewaterhouseCoopers SA peut être résilié au 31 décembre d'une année en respectant chaque fois un préavis de six mois.

2 ORGANE EXTERNE DE RÉVISION

2.1 Durée du mandat et durée du mandat du réviseur responsable

L'organe externe de révision est chaque fois élu par l'assemblée des délégués pour un an. La KPMG SA qui détient ce mandat pour l'année sous revue exerce simultanément les fonctions d'organe de révision des filiales intégralement consolidées et de réviseur des comptes consolidés. Jusqu'en mai 2020, le réviseur responsable était Hieronymus T. Dormann, partenaire à la KPMG SA. Son successeur est Oliver Windhör, partenaire à la KPMG SA.

2.2 Honoraires de révision

Les honoraires de l'organe de révision KPMG SA pour l'activité de révision en 2020 se montent à CHF 520'191, TVA comprise, pour la période de référence (année précédente: CHF 508'883, TVA comprise).

2.3 Honoraires supplémentaires pour missions consultatives

En 2020 CHF 51'696 (TVA comprise) ont été facturés, (année précédente: pas d'honoraires) pour des prestations de services proches de la révision, il n'y a pas eu d'autres prestations de service.

3 INSTRUMENTS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE VIS-À-VIS DES RÉVISIONS INTERNE ET EXTERNE

L'activité des révisions interne et externe est analysée et évaluée une fois par an par le comité de révision et de risque. Le respect des exigences en matière d'indépendance est vérifié en permanence.

4 POLITIQUE D'INFORMATION

Les délégués reçoivent une brève information sur l'évolution des affaires après la clôture semestrielle et en fin d'année ainsi qu'une information approfondie en même temps que le rapport de gestion lors de l'assemblée des délégués.

Des rencontres régionales des délégués sont généralement organisées tous les deux ans pour discuter des questions d'actualité qui concernent le groupe Pax. Les dernières rencontres régionales des délégués se sont tenues en 2019.

Les médias sont régulièrement informés de la marche des affaires par des communiqués de presse après la clôture annuelle.

INDEMNISATIONS

Indemnités, participations, prêts et crédits

Le système de rémunération mis en œuvre chez Pax avec ses principes généraux et critères essentiels ainsi que leur application au cours de l'exercice sont décrits dans ce qui suit. Les conditions de prêt et de crédit pour les délégués, les membres du conseil d'administration et du comité directorial ainsi que les collaborateurs sont également expliquées.

Délégués de la société coopérative

Pour la participation à l'assemblée des délégués, les délégués touchent un jeton de présence de CHF 750 ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement. Des affaires conclues avec des délégués ou des proches de ceux-ci le sont à des conditions équivalentes à celles qui seraient proposées à une tierce personne. Il existe une directive qui fixe les conditions pour la conclusion de contrats avec des délégués ou des sociétaires.

Conseil d'administration

Les principes concernant les rémunérations pour les membres du conseil d'administration sont réglés dans les statuts (article 17e): pour leur activité, les membres du conseil d'administration touchent une rémunération fixe indépendante du résultat commercial. Ils ont en outre droit au remboursement de leurs frais.

Les principes de rémunération ainsi que les différents éléments constituant la rémunération sont stipulés périodiquement et sont décrits dans un règlement de rémunération défini par le conseil d'administration. La rémunération doit être adaptée dans son ensemble et compétitive en comparaison avec celle des entreprises du même secteur économique. La réglementation doit en outre être cohérente et transparente.

L'actuel modèle de rémunération pour le conseil d'administration est en vigueur depuis 2017 et est représenté dans le tableau qui suit:

En CHF	Président(e) CA	Vice-président(e) CA	Président comité de révision et de risque	Membre CA	Président(e) CA Pax Asset Management
Honoraire annuel	250'000	80'000	80'000	60'000	30'000
Forfait pour frais	20'000	10'000	5'000	5'000	1'500

Le comité de nomination et de rémunération peut fixer une rémunération dérogatoire pour le président du conseil d'administration en tenant compte du degré d'occupation convenu.

Les montants indiqués comprennent tous les honoraires pour l'ensemble des activités du conseil d'administration du Pax Holding et de ses filiales.

Les dispositions statutaires concernant l'approbation des rémunérations par l'assemblée des délégués ont été introduites lors de l'assemblée du 25 avril 2015 et décidées pour la première fois pour l'exercice 2016.

Pour l'année 2020, le montant total des indemnités (y compris remboursement forfaitaire des frais et cotisations de l'employeur aux assurances sociales) versées au conseil d'administration portait sur CHF 760'722 (CHF 689'935 l'année précédente, y compris remboursement forfaitaire des frais et cotisations de l'employeur aux assurances sociales). Le montant concernant le Pax Holding est de CHF 144'774 (CHF 137'484 l'année précédente). La répartition se fait à la charge des entreprises contrôlées selon une clé qui tient compte des frais et des responsabilités. Aucune indemnisation n'est versée à l'avance.

Le montant des indemnités versées en 2020 peut être consulté dans le tableau qui suit.

Indemnités des membres du conseil d'administration

En CHF	Honoraires y compris frais forfaitaires	Cotisations aux assurances sociales (employeur)	Total	
			2020	2019
Daniel O. A. Rüedi Président (y compris rémunérations pour le mandat de président du CA de la Pax Asset Management SA pour 2020)	301'500	21'177	322'677	287'405
Thomas R. Schönbacher Vice-président (au prorata à compter d'octobre 2019) Membre du comité de révision et de risque	90'000	6'086	96'086	75'856
Beat Bühlmann Membre du comité de nomination et de rémunération	65'000	4'565	69'565	69'252
Nadja Lang Membre du comité de nomination et de rémunération (au prorata à compter de mai 2020)	41'945	2'946	44'891	0
Markus Lützelshwab Membre du comité de révision et de risque Membre du comité de nomination et de rémunération (au prorata de mai 2019 à mai 2020)	65'000	4'669	69'669	69'252
Alice Šachová-Kleisli Membre du comité de nomination et de rémunération (au prorata à compter de mai 2020)	41'945	2'946	44'891	0
Hans Wey Président du comité de révision et de risque	85'000	3'072	88'072	87'826
Matteo Inaudi Président du comité de nomination et de rémunération (au prorata jusqu'en mai 2020)	23'239	1'632	24'871	69'252
Brigitta M. Gadiant Vice-présidente, présidente du comité de nomination et de rémunération (au prorata jusqu'en avril 2019)	0	0	0	31'092
Total conseil d'administration	713'629	47'093	760'722	689'935

S'il existe des transactions avec des personnes proches des membres du conseil d'administration, celles-ci sont indiquées dans l'annexe, chapitre 5.

Ni indemnité ou prêt à des membres actuels ou anciens des organes du groupe Pax ou à des personnes proches d'elles, ni aucune indemnité de départ n'ont été versés au cours de l'année sous revue.

En outre, aucun versement d'honoraires ou d'indemnités assimilables à des honoraires n'a été accordé ou mis en expectative. Il n'existe aucun engagement des caisses de pension vis-à-vis des membres du conseil d'administration. Aucun prêt n'a été accordé ou promis aux membres actuels du conseil d'administration.

Comité directorial

Modèle de rémunération

Les principes de rémunération pour les membres du comité directorial sont réglés dans les statuts (article 17f). Ils touchent une rémunération fixe (éventuelles prestations en nature incluses), une indemnité pour des frais forfaitaires ainsi qu'une rémunération dépendant du résultat qui peut au maximum porter sur 75 pour cent de la rémunération fixe.

Le modèle de rémunération et le montant des indemnités pour les membres du comité directorial sont examinés périodiquement et comparés à la pratique d'entreprises comparables pour garantir que le modèle de rémunération est en harmonie avec la stratégie commerciale et que le niveau d'indemnisation reste conforme au marché.

Le conseil d'administration statue tous les ans quant à l'atteinte des objectifs de l'entreprise, la performance individuelle et l'indemnisation variable des membres du comité directorial. Les membres du comité directorial sont assurés dans la caisse de pension de Pax.

	Objectif	Modalité de versement
Salaire de base	Salaire pour le mandat de base de la fonction	Versement mensuel
Indemnité variable	Participation à l'atteinte des objectifs de l'entreprise et reconnaissance de la performance individuelle	Versement annuel
Caisse de pension	Revenu adéquat pour le temps après la retraite et en cas de risque (invalidité, décès)	Contributions d'épargne et assurance de risque
Forfait pour frais	Remboursement des frais professionnels	Versement mensuel

Salaire de base

Le salaire de base est vérifié périodiquement et dépend de l'étendue, de la responsabilité et de la valeur sur le marché de la fonction concernée ainsi que du profil individuel de la personne qui occupe le poste, à savoir capacités, compétences et expérience ainsi que des résultats obtenus à ce jour.

Rémunération variable dépendant de la performance

La rémunération variable dépendant de la performance se base sur le résultat commercial et la performance individuelle. Normalement, elle est limitée à 50 pour cent du salaire de base, une indemnité supplémentaire pouvant atteindre 25 pour cent étant possible. Cela peut être le cas si les objectifs commerciaux ont été largement dépassés. Cette rémunération supplémentaire est payée seulement après trois ans et à condition que l'évolution des affaires reste positive et que le contrat de travail soit encore en vigueur à l'expiration de ces trois ans.

Les objectifs individuels à atteindre en matière de contribution et de comportement sont déterminés tous les ans. Pour le CEO, ceux-ci sont convenus avec le comité de nomination et de rémunération. Les objectifs des autres membres du comité directorial sont déterminés par le CEO qui les fait autoriser par le comité de nomination et de rémunération.

Les objectifs commerciaux à atteindre pour l'exercice suivant sont définis tous les ans dans le cadre du processus d'approbation du budget et sont approuvés par le conseil d'administration.

L'année suivante, le degré d'atteinte de l'objectif est déterminé par la commission de nomination et de rémunération. Ce degré peut aller de 70 à 120 pour cent. Si tous les objectifs de l'entreprise ont été dépassés, une indemnité complémentaire peut être accordée.

Prévoyance

Les membres du comité directorial sont assurés auprès de la Pax, Fondation collective LPP, pour la prévoyance professionnelle.

Prestations annexes

Les membres du comité directorial bénéficient d'une voiture de fonction ou d'une prime de mobilité au titre de prestations auxiliaires. Ils reçoivent également une allocation forfaitaire pour frais de représentation conformément au règlement relatif aux frais approuvé par l'administration fiscale.

Rémunérations en 2020

Les dispositions statutaires concernant l'approbation des indemnités par l'assemblée des délégués ont été introduites à l'occasion de l'assemblée du 25 avril 2015 et décidées pour la première fois pour l'exercice 2016. Pour l'exercice 2020 le montant global plafonné pour la rémunération du comité directorial s'élevait à CHF 3'426'025 (indemnités dépendant de la prestation et de la marche des affaires versées en 2021) y compris allocations pour enfant et de formation professionnelle, frais forfaitaires, abonnement général, une allocation de mobilité, des frais de logement occasionnés dans le cadre de l'activité, un rabais de prime, un anniversaire d'entrée en service, une allocation spéciale ainsi que les cotisations de l'employeur aux assurances sociales (CHF 3'760'594 l'année précédente).

Les charges pour la caisse de pension côté employeur pour les membres du comité directorial portent sur CHF 459'168 (l'année précédente: CHF 523'767).

Les montants énumérés comprennent tous les frais, honoraires et indemnités versés par le Pax Holding et les sociétés du groupe pour l'exercice 2020.

Rémunération individuelle la plus élevée

Pour le présent exercice, la rémunération individuelle totale la plus élevée revient au président du comité directorial (CEO), Peter Kappeler.

En CHF	Salaire de base	Indemnité variable ¹	Assurances sociales et caisse de pension	Autres paiements (prestations accessoires)	Total	
					2020	2019 ²
Total comité directorial	1'750'048	885'000	650'717	140'260	3'426'025	3'760'594
Dont la personne la mieux payée (Peter Kappeler)	510'120	260'000	164'285	33'100	967'505	954'921

¹ Participation au résultat de l'entreprise et reconnaissance de la performance individuelle.

² Rémunérations au prorata Martha Scheiber jusqu'au 31.10. 2019 et Michael Jorda jusqu'au 30.11.2019, qui ont quitté le comité directorial à la fin avril 2019.

Les contrats de travail du comité directorial ne contiennent ni clause d'indemnisation de départ ni clause de sauvegarde dans le cas d'un changement de contrôle. Aucun prêt n'a été accordé ou promis aux membres actuels du comité directorial. Il n'y aura pas davantage d'attribution de titres de participation, de droits de conversion ou d'option.

Autres cadres et collaborateurs

Le modèle de rémunération pour les collaborateurs prévoit, analogiquement à celui du comité directorial, une composante de salaire fixe et une part de salaire variable dépendant des prestations. Celle-ci est fonction de l'atteinte des objectifs au niveau des objectifs de

l'entreprise, objectifs individuels à atteindre en matière de contribution et de comportement. L'atteinte des objectifs est déterminée à partir de valeurs qui sont clairement définies.

Cela permet de garantir que l'attribution de la rémunération variable repose sur des critères qui s'orientent sur l'évolution durable de l'entreprise. Le montant de la part variable du salaire dépend de l'échelon de fonction du programme de bonus et se situe entre 3 et 20 pour cent du salaire de base pour une atteinte de l'objectif de 100 pour cent. Dans la comparaison avec le marché, le système de rémunération est compétitif et transparent dans sa conception.

ENTIÈRE- MENT SÉCURISÉ

RAPPORT FINANCIER





PAX KONZERN

COMPTES CONSOLIDÉS 2020

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

En CHF 1'000	Commentaires	2019	2020
Primes brutes		826'581	797'181
Part des réassureurs		-2'745	-2'089
Modification des reports de primes		2'738	2'275
Primes acquises pour le compte propre	2.1	826'574	797'367
Autre produit actuariel		13	0
Prestations d'assurance brutes versées	2.2	-768'512	-741'667
Part des réassureurs		4'108	4'605
Prestations d'assurance nettes versées		-764'404	-737'062
Modification brute de la provision pour cas d'assurance en suspens		3'642	-3'558
Part des réassureurs		-4'565	-257
Modification nette de la provision pour cas d'assurance en suspens		-923	-3'815
Modification brute des provisions techniques		-27'784	4'236
Part des réassureurs		-1'690	-760
Modification nette des provisions techniques		-29'474	3'476
Prestations d'assurance pour le compte propre		-794'801	-737'401
Charges techniques	2.3	-100'608	-118'869
Autres charges		-675	-637
Attribution à la réserve pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	4.10	-17'000	-19'000
Participation des preneurs d'assurance aux excédents	4.10	-15'936	-15'779
Prélèvement des provisions pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	4.10	15'936	15'779
Autres charges actuarielles		-17'675	-19'637
Résultat technique des opérations vie		-86'497	-78'540
Produit provenant des placements de capitaux	2.4	200'698	234'217
Amortissement net des placements de capitaux	2.4	-786	-45'594
Charges liées aux placements de capitaux	2.4	-101'382	-94'705
Produit provenant des placements de capitaux		98'530	93'918
Autres produits financiers	2.5	11'095	13'522
Autres charges financières	2.5	-11'187	-10'336
Amortissement des immobilisations corporelles	2.5	-62	-86
Autres bénéfices financiers	2.5	-154	3'100
Résultat financier		98'376	97'018
Résultat avant impôts		11'879	18'478
Impôts	2.6	2'419	-3'286
Bénéfice annuel		14'298	15'192

BILAN CONSOLIDÉ

Actifs

En CHF 1'000	Commentaires	31.12.2019	31.12.2020
Placements immobiliers	4.1	1'175'316	1'190'419
Participations	4.2	12'377	15'094
Actions et fonds de placement	4.3	340'030	380'540
Titres à revenu fixe	4.3	4'546'108	4'514'492
Autres placements	4.3	176'331	260'001
Prêts à des corporations	4.3	475'000	468'000
Hypothèques	4.3	117'165	139'845
Dépôts à termes	4.3	50'000	0
Prêts sur polices		3'162	2'681
Autres investissements financiers		37	20
Placements de capitaux		6'895'526	6'971'092
Placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance	4.4	1'399'088	1'444'877
Immobilisations corporelles	4.1	223	121
Actifs provenant des réserves de cotisations de l'employeur	4.5	8'401	8'401
Total de l'actif immobilisé		8'303'238	8'424'491
Créances provenant des opérations d'assurance	4.6	13'617	10'360
Autres créances		24'068	23'092
Liquidités		354'615	281'857
Actifs de régularisation		60'582	45'923
Total de l'actif circulant		452'882	361'232
Total actifs		8'756'120	8'785'723

Passifs

En CHF 1'000	Commentaires	31.12.2019	31.12.2020
Provisions actuarielles pour le compte propre	4.7	6'030'915	6'047'128
Reports de primes	4.8	57'235	54'959
Provisions pour cas d'assurance en suspens	4.9	125'241	110'039
Parts d'excédents créditées des preneurs d'assurance		25'724	24'534
Total des provisions actuarielles pour le compte propre		6'239'115	6'236'660
Provisions actuarielles pour les assurances-vie liées à des fonds		1'400'974	1'441'393
Total des provisions actuarielles		7'640'089	7'678'053
Provisions pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents		69'498	73'596
Plus-values et moins-values (excédents latents)		157'236	170'750
Provisions pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	4.10	226'734	244'346
Dépôts en espèces des sociétés de réassurance		6'106	5'160
Provisions (financières) non techniques	4.11	59'024	65'227
Autres engagements à long terme	4.12	15'000	0
Total des engagements à long terme		7'946'953	7'992'786
Engagements provenant des opérations d'assurance	4.13	139'651	95'616
Dettes contractées au titre d'instruments financiers dérivés	4.3	14'499	8'653
Autres engagements à court terme		20'799	23'186
Total des autres engagements à court terme		35'298	31'839
Passifs de régularisation		12'759	10'272
Total des engagements à court terme		187'708	137'726
Total du capital d'emprunt		8'134'661	8'130'513
Réserves de réévaluation		181'690	200'249
Réserves de capitaux		50'000	50'000
Réserves de bénéfice		375'471	389'769
Bénéfice annuel		14'298	15'192
Total du capital propre	4.14	621'459	655'210
Total passifs		8'756'120	8'785'723

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En CHF 1'000	2019	2020
Bénéfice annuel	14'298	15'192
Amortissement sur immobilisations corporelles	62	86
Bénéfices résultant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-46	-27
Revalorisation de la réserve des cotisations de l'employeur	-1'548	0
Revalorisation sur placements de capitaux	-28'929	-15'701
Amortissement sur placements de capitaux	29'715	61'295
Participation au résultat des organisations associées	3'200	4'054
Modification des impôts latents	-2'533	2'285
Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux		
– Placements immobiliers	-716	-870
– Actions et fonds de placement	-22'676	-2'697
– Titres à revenu fixe, autres placements	43'566	-22'043
Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux	20'174	-25'610
PROVISIONS		
+/- Modification des provisions actuarielles pour le compte propre	56'631	16'213
+/- Modification des reports de primes	-2'737	-2'275
+/- Modification des provisions pour cas d'assurance en suspens	2'375	-15'202
+/- Modification des parts d'excédents créditées des preneurs d'assurance	-1'635	-1'190
+/- Modification des provisions actuarielles pour assurances-vie liées à des participations	-1'556	228'331
+/- Modification des provisions pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	1'438	4'097
+/- Modification des dépôts de garantie en espèces des sociétés de réassurance	-5'574	-945
+/- Modification des provisions (financières) non techniques sans impôts latents	-990	875
Provisions	47'952	229'904
FONDS DE ROULEMENT NETS		
+/- Modification des créances provenant des opérations d'assurance	6'543	3'258
+/- Modification des engagements des opérations d'assurance	-10'791	-44'036
+/- Modification des acomptes pour ventes de biens-fonds	-262	0
Report à la page suivante	-4'510	-40'778

En CHF 1'000	2019	2020
Report de la page précédente	-4'510	-40'778
+/- Modification des autres dettes	444	470
+/- Modification des engagements sur instruments financiers dérivés	6'698	-5'846
+/- Modification des autres engagements et provisions à court terme	-677	2'386
+/- Modification des actifs de régularisation	1'739	14'660
+/- Modification des passifs de régularisation	4'214	-2'486
Fonds de roulement nets	7'908	-31'594
Flux de fonds de l'activité d'exploitation	90'253	239'883
PLACEMENTS DE CAPITAUX		
Placements immobiliers	-6'031	3'900
Actions et fonds de placement	121'194	-38'311
Titres à revenu fixe, autres placements	35'305	-56'294
Prêts à des corporations	15'000	7'000
Hypothèques	-32'853	-22'680
Dépôts à termes	-50'000	50'000
Prêts sur polices	260	482
Autres investissements financiers	34	17
Placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance	2'594	-233'702
Placements de capitaux	85'503	-289'588
INVESTISSEMENTS NETS		
Actifs provenant de la réserve de cotisations de l'employeur	46	0
Immobilisations corporelles	-128	42
Achat des participations	-9'130	-8'094
Investissements nets	-9'212	-8'052
Flux de fonds de l'activité d'investissement	76'291	-297'640
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Amortissement d'engagements à long terme	0	-15'000
Flux de fonds de l'activité de financement	0	-15'000
Modification du fonds liquidités	166'544	-72'758
Montant initial du fonds liquidités	188'071	354'615
Montant final du fonds liquidités	354'615	281'857

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL PROPRE

En CHF 1000	Réserves de réévaluation	Réserves de capitaux	Réserves de bénéfice, bénéfice annuel inclus	Total du capital propre
2019				
État au 1.1.2019	147'018	50'000	375'471	572'489
Bénéfice annuel	0	0	14'298	14'298
Modification des réserves de réévaluation	34'672	0	0	34'672
État au 31.12.2019	181'690	50'000	389'769	621'459
2020				
État au 1.1.2020	181'690	50'000	389'769	621'459
Bénéfice annuel	0	0	15'192	15'192
Modification des réserves de réévaluation	18'559	0	0	18'559
État au 31.12.2020	200'249	50'000	404'961	655'210

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1 BASES ET PRINCIPES D'ÉVALUATION

1.1 Principes de présentation des comptes

Les comptes consolidés du Pax Holding (société coopérative), Bâle, ont été établis en conformité avec les normes comptables Swiss GAAP RPC.

Pour ce qui est des comptes consolidés, c'est la recommandation spécifique à la branche Swiss GAAP RPC 14 «Comptes consolidés des compagnies d'assurance» dans sa version de 1996, révisée en 2001, qui est dans ce cas particulièrement prise en compte.

La clôture de l'exercice du groupe doit refléter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true and fair view) du groupe Pax et prend de ce fait en compte l'ensemble des sociétés appartenant au groupe comme une unité.

1.2 Principes de consolidation

La présente clôture consolidée est basée sur les clôtures individuelles des sociétés qui appartiennent au groupe Pax.

Les actifs et passifs internes au Konzern dans chacun des comptes annuels ainsi que les charges et les produits résultant de transactions internes au Konzern sont éliminés. La consolidation du capital est effectuée selon la méthode «purchase» anglo-saxonne, ce qui signifie que l'on trouve, en face de la valeur comptable de participation de la société mère, le prorata au capital propre de la filiale au moment de l'acquisition ou de la première consolidation. Les sociétés acquises dans le courant de l'année sont réévaluées à la date d'acquisition selon des principes standardisés du Konzern et consolidées à partir de ce jour déterminant.

Il est tenu compte de sociétés auxquelles le Pax Holding participe directement ou indirectement à raison de plus de 50 pour cent selon la méthode de la consolidation intégrale, c'est-à-dire que les positions du compte annuel sont consolidées à 100 pour cent.

Les participations minoritaires sont prises en compte au prorata selon la méthode de mise en équivalence, un éventuel goodwill est désormais amorti dans les cinq ans.

Périmètre de consolidation

Font partie du périmètre de consolidation le Pax Holding (société coopérative), Bâle, ainsi que les filiales suivantes:

		31.12.2019	31.12.2020
	Capital de base en CHF 1'000	Taux de participation	Taux de participation
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle ¹	120'000	100.00%	100.00%
Creadi AG, Bâle ¹	4'000	100.00%	100.00%
Pax Asset Management SA, Bâle ^{1,2}	1'500	100.00%	100.00%
Dextra Assurances SA, Zurich ^{1,3} (désormais: Simpego Assurances SA)	22'710	44.35%	48.81%

¹ Détenue par le Pax Holding (société coopérative), Bâle

² Nouvelle entreprise au 12.09.2019

³ Participation portée à 48,806% par augmentation de capital et acquisition d'actions

Date de clôture

Les comptes consolidés sont clôturés uniformément au 31 décembre et sont basés sur les clôtures individuelles vérifiées de toutes les sociétés du groupe.

Structure du groupe

La structure du groupe a changé comme suit en 2020:

Le capital-actions de la Dextra Assurances AG, Zurich (désormais: Simpego Assurances SA), a été augmenté pour atteindre 22.71 millions de CHF, le Pax Holding (société coopérative) y ayant participé a ainsi augmenté sa part à 48.8 pour cent. En février 2021 cette société a changé de raison sociale pour devenir Simpego Assurances SA.

Transactions avec des personnes proches

Sont considérées comme personnes proches (morales et juridiques) celles qui peuvent fortement influencer directement ou indirectement sur des décisions financières ou opérationnelles de l'organisation. Les organisations contrôlées, directement ou indirectement, de façon déterminante par les mêmes personnes sont également considérées comme proches.

Sont notamment désignés comme personnes proches les membres du comité directorial et des conseils d'administration des sociétés du groupe Pax ainsi que des institutions de prévoyance.

1.3 Conversion de devises étrangères

Le groupe Pax travaille exclusivement sur le territoire suisse. Des comptes du bilan libellés en devise étrangère sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Les cours appliqués à la fin de l'année étaient les suivants:

	31.12.2019	31.12.2020
	CHF	CHF
EUR	1.087	1.082
GBP	1.283	1.208
USD	0.968	0.884
JPY	0.009	n/a

Les risques de variation des taux sont couverts essentiellement par des opérations à terme sur devises.

1.4 Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation les plus importants sont expliqués ci-après:

Base d'évaluation

L'évaluation des actifs et passifs de toutes les sociétés consolidées se fait selon des critères unifiés. C'est le principe de l'évaluation individuelle qui est applicable. Les plus-values ou les moins-values ne sont pas compensées entre elles. Ce sont fondamentalement les frais d'acquisition voire de production qui constituent la base d'évaluation des comptes consolidés. En sont exclus les placements immobiliers et certains types de placements de capitaux qui sont évalués à la valeur du marché.

Goodwill

Un goodwill a été payé lors de l'acquisition des parts de la Dextra Assurances SA (désormais: Simpego Assurances SA). Il s'agit de la différence entre le prix d'acquisition et la valeur patrimoniale au prorata au moment de l'acquisition.

Le goodwill est amorti dans les cinq ans.

Placements immobiliers

Il s'agit d'immeubles de rapport qui sont chaque fois portés au bilan à leur valeur de marché après la première prise en compte à leur valeur d'acquisition. La valeur de marché est calculée selon la méthode DCF (discounted cash flow) et est examinée à tour de rôle par des experts externes. Des écarts entre les valeurs internes et externes obtenues sont systématiquement analysés. Si la valeur obtenue au niveau externe est nettement inférieure à la valeur interne, c'est la valeur externe qui est reprise dans les comptes consolidés.

La méthode DCF est considérée comme appropriée étant donné qu'elle prévoit notamment les recettes et les dépenses et les représente pour chaque objet individuellement.

L'évaluation DCF des biens immobiliers des opérations d'assurance est effectuée au moyen de la méthode DCF selon CIFI et tient compte d'une notation des biens-fonds (pour parvenir à une stratégie générale par objet

immobilier), d'un flux de trésorerie à venir, d'investissements (CAPEX) et d'un taux d'escompte.

La différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de marché plus élevée est inscrite aux réserves de réévaluation sans effet sur le résultat. Les réévaluations sont inscrites au compte de profits et pertes si la valeur de marché tombe sous la valeur d'acquisition. Une adaptation ultérieure pour atteindre la valeur d'acquisition est également inscrite au compte de profits et pertes.

L'immeuble du siège social, essentiellement à usage propre, apparaît comme placement immobilier dans les placements de capitaux. La valeur locative imputée, conforme au marché, est examinée tous les ans.

Placements immobiliers en construction

Il s'agit là de biens prévus pour être intégrés dans le portefeuille propre. Ils sont évalués au maximum à leur valeur d'acquisition ou de fabrication. Des dévalorisations sont réévaluées.

Participations

Les participations de 20 à moins de 50 pour cent sont prises en compte au prorata en tant qu'organisations associées (méthode de mise en équivalence).

Actions et fonds de placement

Il s'agit là, en général, de titres cotés en Bourse qui sont portés au bilan à la valeur de marché de la date du bilan. La différence positive entre la valeur d'acquisition et la valeur de marché est inscrite aux réserves de réévaluation sans effet sur le résultat. Celle-ci est inscrite avec effet sur le résultat en cas de vente. Les réévaluations sont inscrites au compte de profits et pertes si la valeur de marché tombe sous la valeur d'acquisition. Une adaptation ultérieure pour atteindre la valeur d'acquisition est également inscrite au compte de profits et pertes.

Titres à revenu fixe

Ces titres sont portés au bilan selon la méthode linéaire amortized cost. Les amortissements linéaires résultant de l'application de cette méthode sont saisis avec effet sur le résultat. Des dévalorisations perceptibles durables

pour des raisons de solvabilité sont prises en compte par la saisie d'ajustements individuels.

Autres placements

Le groupe Pax utilise des placements collectifs et des placements alternatifs. Ces derniers comprennent les Private Debts, les investissements dans les infrastructures en Suisse et en Europe, les Insurance Linked Securities et les investissements indirects dans l'immobilier en Europe. En outre, les puts sont utilisés à des fins de couverture, les calls pour l'optimisation.

Des instruments à terme sur indices boursiers sont parfois utilisés. Une grande partie des devises est couverte au moyen d'opérations à terme sur devises.

Ces placements sont évalués à des valeurs proches du marché, au cours de la Bourse lorsque cela est possible.

Prêts, hypothèques

Ces placements de capitaux sont saisis à leur valeur historique d'acquisition déduction faite d'ajustements éventuellement nécessaires.

Dépôts à terme

Les dépôts à terme, y compris ceux à court terme, sont déclarés comme investissements et évalués à leur valeur nominale.

Placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance

Il s'agit de placements de capitaux détenus comme garantie pour des produits d'assurance liés à des fonds. Les preneurs d'assurance qui détiennent des produits de ce genre participent au bénéfice ou à la modification de valeur de ces placements de capitaux à leur propre risque.

L'évaluation au bilan de ces placements en capitaux est effectuée aux valeurs de marché. Des plus-values et des moins-values résultant de l'évaluation sont neutralisées par des modifications correspondantes des provisions actuarielles appartenant à cette catégorie de placements. Elles ne modifient ni les réserves de réévaluation, ni le bénéfice annuel.

Immobilisations corporelles

Celles-ci sont inscrites à l'actif à partir d'un montant de CHF 5'000 et amorties linéairement sur une durée d'utilisation de cinq ans. La valeur réalisable est vérifiée lors de chaque clôture.

Frais de conclusion

Ces frais, qui apparaissent au moment de la conclusion de nouveaux contrats d'assurance ou du renouvellement de contrats d'assurance, sont saisis directement à la charge du compte de profits et pertes et ne sont pas portés à l'actif.

Créances provenant des opérations d'assurance

Ces postes sont évalués à la valeur nominale. D'éventuelles dévalorisations sont prises en compte par la constitution d'un ducroire.

Liquidités

Les liquidités constituent la base du tableau de financement et comprennent les avoirs en caisse librement disponibles ainsi que les avoirs postaux et bancaires. L'évaluation est effectuée aux valeurs nominales.

Provisions actuarielles

Celles-ci représentent des obligations vis-à-vis des preneurs d'assurance. Elles sont fondamentalement évaluées sur la base de chaque contrat d'assurance. Les prescriptions et usages suisses ainsi que les plans d'exploitation constituent la base pour les calculs.

Pour la plupart des produits d'assurance, les réserves mathématiques correspondent aux flux de paiement, escomptés du taux d'intérêt technique correspondant, constitués à partir de la différence entre les versements à venir aux assurés (prestations d'assurance) et les paiements à venir des assurés (primes). Les bases biométriques (mortalité, probabilité d'invalidité et autres probabilités d'exclusion) sont dans ce cas prises en compte (méthode prospective). En ce qui concerne les avoirs de vieillesse dans la prévoyance professionnelle ainsi que les produits de capitaux flexibles et les produits liés à des fonds dans la prévoyance privée, les réserves mathématiques correspondent aux avoirs accumulés des preneurs d'assurance (méthode rétrospective).

Les provisions pour les cas d'assurance en suspens – également provisions pour sinistres à régler – correspondent aux versements non escomptés attendus dans un proche avenir. Dans ce cas, leur montant tout comme leur date de versement peuvent être encore inconnus. Par conséquent, les provisions pour sinistres à régler sont régulièrement contrôlées quant à leur méthode d'évaluation et adaptées si besoin est. Une réserve est constituée pour les cas survenus, mais non encore signalés (IBNR).

La délimitation de primes déjà encaissées qui concernent cependant des périodes futures se fait au jour près.

Provisions pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents **Ce poste du bilan contient:**

• le fonds d'excédents

Les preneurs d'assurance participent au produit réalisé chaque année grâce aux opérations d'assurance sur la vie. Cette participation prend la forme d'attributions à la réserve pour la participation future aux excédents. Les montants attribués à cette réserve sont distribués aux preneurs d'assurance dans les années qui suivent sur la base de dispositions légales et/ou contractuelles.

• des plus-values et moins-values (excédents latents)

Il s'agit des excédents latents provenant des différences d'évaluation dans l'exercice de la prévoyance professionnelle qui résultent des plus-values et des moins-values entre établissement des comptes consolidés et comptes selon le droit commercial du Code des obligations suisse. En cas d'établissement du bilan à partir de la réserve de réévaluation, ces différences peuvent tout autant avoir un effet sur le résultat qu'être sans effet sur le résultat. Ces différences de valeur ne se sont pas encore produites et sont de ce fait latentes. Elles ne peuvent par conséquent pas non plus être distribuées.

Engagements provenant des opérations d'assurance

Ce poste comprend des engagements qui pourront, dans les années à venir, être compensés avec des créances de

primes ou des commissions telles que primes payées par avance ou dépôts de primes. Ceux-ci n'entraînent de ce fait aucune sortie directe de fonds.

Cette position comprend également des engagements de paiement pour des cas de prestations non encore réglés, mais comptabilisés.

Provisions (financières) non techniques

Il s'agit là, d'une part, de provisions pour des engagements incertains, mais pouvant être estimés, qui résultent d'événements passés n'appartenant pas aux opérations d'assurance. D'autre part, la provision pour les créances irrécouvrables des opérations de la prévoyance professionnelle y est également comprise. Le montant de ces provisions correspond à l'estimation des sorties futures de fonds. La provision pour les impôts latents est également affichée dans cette position.

Actifs/passifs de régularisation

Les délimitations de compte servent à saisir les charges et les produits pour chaque exercice. Du côté actif, elles englobent essentiellement des intérêts courus régularisés sur les titres à intérêt fixe, du côté passif la délimitation de prestations de tiers non encore comptabilisées, de frais de personnel et d'impôts dus.

Impôts

Les impôts courants sur le capital et le revenu sont saisis avec effet sur le résultat. Les impôts dus à court terme figurent dans les passifs de régularisation. Des économies d'impôts possibles sur la base de reports de pertes existants sont prises en compte lorsque leur réalisation dans les années à venir semble probable.

Des impôts latents apparaissant au niveau du Konzern en raison d'applications d'évaluation différentes sont délimités au taux d'imposition attendu. Dans la présente clôture consolidée, le taux d'imposition pour les impôts latents est de 15.1 pour cent (année précédente: 15.4 pour cent) pour la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA active dans les opérations d'assurance.

Prévoyance en faveur du personnel

Les collaborateurs du groupe Pax sont affiliés à une institution de prévoyance conformément à la législation

suisse (Pax, Fondation collective LPP). Cette prévoyance est financée grâce aux cotisations annuelles des salariés et de l'employeur. Ces dernières sont saisies dans les frais de personnel du compte de profits et pertes pour l'exercice concerné. Des prestations de retraite ainsi que d'invalidité et de décès sont accordées conformément aux règlements de prévoyance.

1.5 Estimations et hypothèses

Lorsque les comptes consolidés sont établis en conformité avec Swiss GAAP RPC, des estimations et des hypothèses doivent être établies qui pourraient influencer sur les postes figurant au bilan et au compte de profits et pertes ainsi que sur leur présentation en annexe. Ces estimations et hypothèses s'appuient sur des connaissances tirées du passé. Elles sont régulièrement examinées et recoupées avec la situation actuelle. Les valeurs futures réelles peuvent malgré tout s'écarter de ces estimations. Les hypothèses et estimations les plus importantes concernent les provisions actuarielles, les immeubles en biens propres et les impôts latents.

2 COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

2.1 Primes acquises pour le compte propre

En CHF 1'000	2019			2020		
	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre
PRIMES						
Prévoyance privée	352'341	-626	351'715	351'759	-915	350'844
Prévoyance professionnelle	473'913	-2'119	471'794	445'182	-1'174	444'008
Autres	327	0	327	240	0	240
Total	826'581	-2'745	823'836	797'181	-2'089	795'092
MODIFICATION DES REPORTS DE PRIMES						
Prévoyance privée	2'723	7	2'730	2'280	-6	2'274
Autres	8	0	8	1	0	1
Total	2'731	7	2'738	2'281	-6	2'275
PRIMES ACQUISES POUR LE COMPTE PROPRE						
Prévoyance privée	355'064	-619	354'445	354'039	-921	353'118
Prévoyance professionnelle	473'913	-2'119	471'794	445'182	-1'174	444'008
Autres	335	0	335	241	0	241
Total	829'312	-2'738	826'574	799'462	-2'095	797'367

Selon le mode de paiement, les primes brutes sont réparties comme suit:

En CHF 1'000	2019		2020		Changement par rapport à l'année précédente
PRIMES PÉRIODIQUES					
Prévoyance privée	339'613		341'656		0.6%
Prévoyance professionnelle	231'572		224'414		-3.1%
Autres	327		240		-26.6%
	571'512		566'310		-0.9%
PRIMES UNIQUES					
Prévoyance privée	12'728		10'103		-20.6%
Prévoyance professionnelle	242'341		220'768		-8.9%
	255'069		230'871		-9.5%
Total primes brutes	826'581		797'181		-3.6%

2.2 Prestations d'assurance brutes versées

En CHF 1'000	2019	2020	Changement par rapport à l'année précédente
Cas de décès	-23'368	-23'116	-1.1%
Échéances	-177'218	-165'476	-6.6%
Rentes de vieillesse et de survivants	-74'210	-76'003	2.4%
Invalidité	-41'395	-39'359	-4.9%
Assurance maladie	-422	-190	-55.0%
Indemnités pour annulations de contrats/départs	-451'899	-437'523	-3.2%
Total	-768'512	-741'667	-3.5%

2.3 Charges techniques

En CHF 1'000	2019	2020	Changement par rapport à l'année précédente
CHARGES TECHNIQUES SELON LES SECTEURS DE FONCTION			
Distribution	-36'805	-52'783	43.4%
Charges de personnel service interne	-36'889	-39'218	6.3%
Charges de matériel service interne	-26'914	-26'868	-0.2%
Total service interne	-63'803	-66'086	3.6%
Total	-100'608	-118'869	18.2%

Les charges techniques sont à notre propre charge; ils comprennent, en plus des frais de personnel, surtout les charges de commissions pour la distribution. Les charges de matériel contiennent les frais pour l'informatique, la télécommunication, le marketing, l'infrastructure et l'administration.

2.4 Résultat financier: produit provenant des placements de capitaux

En CHF 1'000	2019	2020	Changement par rapport à l'année précédente
PRODUIT PROVENANT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX			
Produit provenant des placements immobiliers	52'065	52'364	0.6%
Produit des titres	86'182	80'579	-6.5%
Produit des hypothèques	1'714	1'931	12.7%
Autres produits de capitaux	-3'675	-4'673	27.2%
Bénéfices de change sur les placements de capitaux ¹	27'591	61'801	124.0%
Bénéfices provenant de la vente de placements de capitaux ¹	36'821	42'215	14.7%
	200'698	234'217	16.7%
AMORTISSEMENT NET DES PLACEMENTS DE CAPITAUX			
Revalorisation des placements de capitaux	28'929	15'701	-45.7%
Amortissement des placements de capitaux	-29'715	-61'295	106.3%
	-786	-45'594	>100.0%
CHARGES POUR LES PLACEMENTS DE CAPITAUX			
Frais pour la gestion des placements immobiliers	-13'963	-14'238	2.0%
Frais pour la gestion des titres	-2'833	-2'061	-27.3%
Pertes de change sur les placements de capitaux ¹	-50'768	-34'547	-31.9%
Pertes provenant de la vente de placements de capitaux ¹	-33'818	-43'859	29.7%
	-101'382	-94'705	-6.6%
Total	98'530	93'918	-4.7%

¹ Le total des bénéfices réalisés de 25.6 millions de CHF (année précédente: pertes -20.2 millions de CHF) est représenté selon les catégories de placement dans le tableau des flux de trésorerie.

Ce chiffre résulte, entre autres, de mesures de couverture de change qui servent à atténuer les risques dans le secteur des placements.

Les bénéfices et les pertes sur placements et dérivés se neutralisent en partie pour ce qui est des positions couvertes.

2.5 Résultat financier: autres

En CHF 1'000	2019	2020	Changement par rapport à l'année précédente
AUTRES PRODUITS FINANCIERS			
Produits des intérêts et commissions	11'049	13'495	22.1%
Bénéfices résultant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	46	27	-41.5%
	11'095	13'522	21.9%
AUTRES DÉPENSES FINANCIÈRES			
Autres frais d'intérêts	-3'409	-3'848	12.9%
Dépenses de personnel autres opérations	-1'574	-3'506	122.7%
Frais de gestion	-6'204	-2'982	-51.9%
	-11'187	-10'336	-7.6%
Amortissement des immobilisations corporelles	-62	-86	38.5%
Total	-154	3'100	>100.0%

2.6 Impôts

En CHF 1'000	2019	2020	Changement par rapport à l'année précédente
Impôts sur les bénéfices	-114	-1'001	> -100.0%
Changement des impôts latents	2'533	-2'285	> -100.0%
Total	2'419	-3'286	> -100.0%

De possibles prétentions fiscales ne sont pas activées.
 En 2019, le produit de liquidation des impôts différés a été déclaré à la suite de la mise en œuvre du projet de loi fiscale du canton de Bâle-Ville.

3 COMPTE DE RÉSULTAT SECTORIEL

En CHF 1'000	2019			2020		
	Opérations d'assurance	Autres opérations	Total	Opérations d'assurance	Autres opérations	Total
Primes brutes	826'581			797'181		
Part des réassureurs	-2'745			-2'089		
Modification des reports de primes	2'738			2'275		
Primes acquises pour le compte propre	826'574		826'574	797'367		797'367
Autre produit actuariel	13		13	0		0
Prestations d'assurance brutes versées	-768'512			-741'667		
Part des réassureurs	4'108			4'605		
Prestations d'assurance versées			-764'404			-737'062
Modification de la réserve pour cas d'assurance en suspens	3'642			-3'558		
Part des réassureurs	-4'565			-257		
Modification de la réserve pour cas d'assurance en suspens			-923			-3'815
Modification des provisions techniques	-27'784			4'236		
Part des réassureurs	-1'690			-760		
Modification des provisions techniques			-29'474			3'476
Prestations d'assurance pour le compte propre	-794'801		-794'801	-737'401		-737'401
Charges techniques	-100'608		-100'608	-118'869		-118'869
Autres charges	-675			-637		
Attribution aux provisions pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	-17'000			-19'000		
Participation des preneurs d'assurance aux excédents	-15'936			-15'779		
Prélèvement des provisions pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	15'936			15'779		
Autres charges actuarielles	-17'675		-17'675	-19'637		-19'637
Résultat technique opérations d'assurance-vie	-86'497		-86'497	-78'540		-78'540

En CHF 1'000	2019			2020		
	Opérations d'assurance	Autres opérations	Total	Opérations d'assurance	Autres opérations	Total
Report de la page précédente						
Résultat technique opérations d'assurance-vie	-86'497		-86'497	-78'540		-78'540
Produit provenant des placements de capitaux	198'673	2'025		237'107	-2'890	
Amortissement net des placements de capitaux	-500	-286		-43'181	-2'413	
Charges liées aux placements de capitaux	-97'955	-3'427		-93'699	-1'006	
Autres produits financiers	10'872	223		12'216	1'307	
Autres charges financières	-6'466	-4'721		-2'785	-7'551	
Amortissement des immobilisations corporelles	-62	0		-86	0	
Charges extraordinaires	0	0		0	0	
Résultat financier	104'561	-6'185	98'376	109'572	-12'554	97'018
Résultat avant impôts	18'064	-6'185	11'879	31'032	-12'554	18'478
Impôts	2'531	-112	2'419	-2'948	-338	-3'286
Bénéfice annuel	20'595	-6'297	14'298	28'084	-12'892	15'192

Les prévoyances privée et professionnelle de la Pax Assurance sont contenues dans le segment «Opérations d'assurance».

Les autres opérations comprennent les contributions provenant du Pax Holding, de la Pax Asset Management SA, de la Creadi AG et de la Dextra Assurances SA (désormais: Simpego Assurances SA, assurance choses).

4 COMMENTAIRES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

4.1 Tableau des actifs immobilisés

En CHF 1'000	Placements immobiliers provenant des opérations d'assurance Valeur vénale	Immobilisations corporelles Valeur d'acquisition
2019		
État au 1.1.2019	1'130'838	484
Entrées	12'648	198
Sorties	-5'844	-191
Modifications de valeur	37'674	0
État au 31.12.2019	1'175'316	491
RÉÉVALUATIONS CUMULÉES		
État au 1.1.2019		-372
Sorties		167
Amortissement		-62
État au 31.12.2019		-268
Valeur comptable nette au 31.12.2019	1'175'316	223
Dont en construction pour le portefeuille	6'461	
Valeur d'acquisition au 31.12.2019	937'759	
2020		
État au 1.1.2020	1'175'316	491
Entrées	4'287	0
Sorties	-7'811	-100
Modifications de valeur	18'627	0
État au 31.12.2020	1'190'419	391
RÉÉVALUATIONS CUMULÉES		
État au 1.1.2020		-268
Sorties		84
Amortissement		-86
État au 31.12.2020		-270
Valeur comptable nette au 31.12.2020	1'190'419	121
Dont en construction pour le portefeuille	6'696	
Valeur d'acquisition au 31.12.2020	933'805	

4.2 Participations

En CHF 1'000	31.12.2019	31.12.2020	Changement par rapport à l'année précédente
État au 1^{er} janvier	7'535	12'377	64.3%
Acquisitions	9'130	8'095	-11.3%
Amortissement goodwill	-1'088	-1'324	21.7%
Participation au résultat	-3'200	-4'054	26.7%
État au 31 décembre	12'377	15'094	22.0%

Pour la période en cours depuis l'acquisition de la participation à la Dextra Assurances SA (Simpego Assurances SA), KCHF 3'079 ont été amortis sur le goodwill. Le goodwill subsistant se monte à KCHF 4'019.

4.3 Placements de capitaux

En CHF 1'000	31.12.2019	31.12.2020	Changement par rapport à l'année précédente
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES PLACEMENTS DE CAPITAUX			
ACTIONS ET FONDS DE PLACEMENT			
Valeur dans les comptes du Konzern = valeur marchande	340'030	380'540	11.9%
Valeur d'acquisition	284'800	317'060	11.3%
TITRES À REVENU FIXE			
Valeur dans les comptes du Konzern = évaluation amortized cost	4'546'108	4'514'492	-0.7%
Valeur marchande	4'872'789	4'846'557	-0.5%
Valeur d'acquisition	4'644'528	4'639'729	-0.1%
AUTRES PLACEMENTS			
Placements Collectifs compris dans les autres placements			
Valeur dans les comptes du Konzern = valeur proche du marché	0	121'338	100.0%
Valeur d'acquisition	0	113'247	100.0%
Placements Alternatifs compris dans les autres placements			
Valeur dans les comptes du Konzern = valeur proche du marché	151'980	125'259	-17.6%
Valeur d'acquisition	153'483	131'187	-14.5%
Produits dérivés compris dans les autres placements			
Valeur dans les comptes du Konzern = valeur proche du marché	20'230	9'343	-53.8%
Valeur d'acquisition	20'230	12'307	-39.2%
Placements private equity compris dans les autres placements			
Valeur dans les comptes du Konzern = valeur marchande	4'121	4'061	-1.5%
Valeur d'acquisition	8'841	8'841	0.0%

	31.12.2019	31.12.2020	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES PLACEMENTS DE CAPITAUX			
En CHF 1'000			
PRÊTS À DES CORPORATIONS			
Valeur dans les comptes du konzern = valeur nominale moins le ducroire	475'000	468'000	-1.5%
Valeur d'acquisition	475'066	468'066	-1.5%
HYPOTHÈQUES			
Valeur dans les comptes du konzern = valeur nominale moins le ducroire	117'165	139'845	19.4%
Valeur d'acquisition	117'165	139'845	19.4%

Les échéances des titres à revenu fixe qui sont évalués selon la méthode amortized cost dans les comptes consolidés sont les suivantes (valeurs nominales):

ÉCHÉANCES	Au cours d'un an	1-6 ans	6-11 ans	Plus de 11 ans	Total
En CHF 1'000				Total	
État au 31.12.2019	398'171	1'715'297	1'158'645	1'215'972	4'488'085
État au 31.12.2020	395'203	1'563'204	1'307'823	1'198'559	4'464'788

Les **dérivés** dans les autres placements de capitaux se composent comme suit:

En CHF 1'000	31.12.2019	31.12.2020	
Opérations à terme sur les devises			
- à des fins de couverture	20'226	9'343	-53.8%
Total	20'226	9'343	-53.8%
Dettes contractées au titre d'instruments financiers dérivés	14'499	8'653	-40.3%

4.4 Placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance

En CHF 1'000	31.12.2019	31.12.2020	Changement par rapport à l'année précédente
État au 1^{er} janvier	1'159'855	1'399'088	20.6%
Entrées	24'806	476'849	>100.0%
Sorties	-27'399	-243'147	>100.0%
Flux de trésorerie net	-2'593	233'702	>100.0%
Modifications des valeurs du marché non réalisées	241'826	-187'913	>100.0%
État au 31 décembre	1'399'088	1'444'877	3.3%

D'autres placements d'assurances-vie liées à des participations d'un montant de KCHF 14'823

(année précédente: KCHF 38'947) sont compris dans les liquidités.

4.5 Actifs provenant des réserves de cotisations de l'employeur et informations sur les institutions de prévoyance selon Swiss GAAP RPC 16

Il existe un contrat d'adhésion à une fondation collective dans laquelle les collaboratrices et collaborateurs du groupe Pax sont assurés. Le groupe Pax ne prévoit pas

de tirer profit des excédents de couverture à la date du bilan. C'est pourquoi seules les réserves de cotisations de l'employeur sont inscrites à l'actif.

Réserve de cotisations de l'employeur (RCE) en CHF 1'000	Valeur nominale	Renonciation d'utilisation	Bilan		Résultat provenant de la RCE dans les dépenses de personnel		
			31.12.2020	31.12.2019	2020	2019	2020
Institutions de prévoyance	8'401	0	8'401	8'401	0	1'502	0
Total	8'401	0	8'401	8'401	0	1'502	0

Comme l'année précédente, aucun intérêt n'a été versé sur la réserve de cotisations de l'employeur pour l'année en cours. Aucune contribution n'a été financée non plus à partir de celle-ci.

Le résultat positif de l'année précédente provenait de l'intégration du personnel de la Pax Verwaltungen AG dans la Pax Assurance.

Avantage économique et dépenses de prévoyance en CHF 1'000	Excédent de couverture/découvert	Avantage économique du groupe Pax		Changement par rapport à l'année précédente pour l'exercice	Cotisations limitées à la période pour l'exercice	Dépenses de prévoyance dans les dépenses de personnel	
		31.12.2020	31.12.2019			2019	2020
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	0	0	0	0	-4'256	-3'864	-4'256
Total	0	0	0	0	-4'256	-3'864	-4'256

La prise en compte des actifs provenant de la réserve de cotisations d'employeur ainsi que l'évaluation d'éventuels excédents de découverts et de couver-

ture ont été effectuées sur la base du reporting de la fondation collective au 31 décembre 2020.

4.6 Créances provenant des opérations d'assurance

En CHF 1'000	31.12.2019	31.12.2020	Changement par rapport à l'année précédente
Prestations d'assurance payées d'avance	986	715	-27.5%
Avoirs provenant des prestations d'assurance	800	-377	> -100.0%
Primes arriérées	11'776	7'003	-40.5%
Créances auprès de fondations collectives	0	1'831	100.0%
Réassurance	55	1'187	>100.0%
Total	13'617	10'360	-23.9%

4.7 Provisions actuarielles pour le compte propre

En CHF 1'000	31.12.2019			31.12.2020		
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	2'427'720	-774	2'426'946	2'485'358	-694	2'484'664
Prévoyance professionnelle	3'600'456	-4'478	3'595'978	3'558'715	-3'798	3'554'917
Autres	7'991	0	7'991	7'547	0	7'547
Total	6'036'167	-5'252	6'030'915	6'051'620	-4'492	6'047'128

4.8 Reports de primes

En CHF 1'000	31.12.2019			31.12.2020		
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	57'667	-470	57'197	55'386	-464	54'922
Autres	39	-1	38	38	-1	37
Total	57'706	-471	57'235	55'424	-465	54'959

4.9 Provisions pour les cas d'assurance en suspens

En CHF 1'000	31.12.2019			31.12.2020		
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	58'730	-59	58'671	56'368	-57	56'311
Prévoyance professionnelle	68'188	-1'618	66'570	55'091	-1'363	53'728
Total	126'918	-1'677	125'241	111'459	-1'420	110'039

4.10 Provisions pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents

En CHF 1'000	31.12.2019	31.12.2020	Changement par rapport à l'année précédente
A) PROVISIONS POUR LA PARTICIPATION FUTURE DES PRENEURS D'ASSURANCE AUX EXCÉDENTS			
Solde des provisions en début d'année	63'643	64'707	1.7%
Prélèvement net pour la distribution aux preneurs d'assurance	-15'936	-15'779	-1.0%
Attribution à la charge du bénéfice annuel	17'000	19'000	11.8%
Total	64'707	67'928	5.0%
B) EXCÉDENTS À DISTRIBUER			
Excédents attribués aux fondations, mais que celles-ci n'ont pas encore distribués	4'791	5'667	18.3%
Total	69'498	73'595	5.9%
C) PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES (EXCÉDENTS LATENTS)			
Excédents latents provenant de l'application de la legal quote sur les plus-values et les moins-values (prévoyance professionnelle)	157'236	170'751	8.6%
Total	226'734	244'346	7.8%

Dans la prévoyance professionnelle, il y a lieu de tenir compte des dispositions «prévoyance professionnelle» se rapportant à la comptabilité séparée. C'est pourquoi 90 pour cent des plus-values et des moins-values résultant de la différence entre établissement du compte de profits et pertes consolidé et compte commercial sont également attribués au fonds d'excédents de la prévoyance professionnelle.

Ces différences de valeur comptable ne se sont pas encore produites et ont de ce fait un caractère latent. Elles ne peuvent par conséquent pas davantage être distribuées.

4.11 Provisions (financières) non techniques

En CHF 1'000	Réserves pour le personnel	Autres réserves	Impôts latents	Total
2019				
État au 1.1.2019	3	4'834	55'838	60'675
Modification du périmètre de consolidation	-3	0	0	-3
Utilisation	0	-638	0	-638
Changement avec effet sur le résultat	0	-377	-2'533	-2'910
Modification de la réserve de réévaluation	0	0	1'900	1'900
État au 31.12.2019	0	3'819	55'205	59'024

2020

État au 1.1.2020	0	3'819	55'205	59'024
Utilisation	0	-160	0	-160
Changement avec effet sur le résultat	0	1'034	2'285	3'319
Modification de la réserve de réévaluation	0	0	3'043	3'043
État au 31.12.2020	0	4'694	60'533	65'227

4.12 Autres engagements à long terme

2019

	Taux d'intérêt	2019	2020	Total
ÉCHÉANCES				
En CHF 1'000				
Crédit du marché monétaire	2.18%		15'000	15'000
Total au 31.12.2019		0	15'000	15'000

2020

	Taux d'intérêt	2020	2021	Total
ÉCHÉANCES				
En CHF 1'000				
Crédit du marché monétaire	0.00%			
Total au 31.12.2020		0	0	0

4.13 Engagements provenant des opérations d'assurance

En CHF 1'000	31.12.2019	31.12.2020	Changement par rapport à l'année précédente
Réassurance	5'032	0	-100.0%
Primes payées d'avance	21'228	18'110	-14.7%
Engagements envers des fondations collectives	48'746	20'476	-58.0%
Prestations d'assurance non encore versées	8'406	4'883	-41.9%
Dépôts de primes	49'660	45'487	-8.4%
Agents et intermédiaires	6'579	6'660	1.2%
Total	139'651	95'616	-31.5%

4.14 Capital de base

Le Pax Holding est organisé en tant que société coopérative selon la législation suisse et ne détient ni capital sous forme de parts sociales ni capital de dotation. Les réserves ouvertes figurant dans la clôture individuelle du Holding sont contenues dans les comptes consolidés du groupe Pax, dans les réserves de bénéfices.

5 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

5.1 Restrictions de la propriété sur actifs

Dans le domaine assurance sur la vie, il existe les réserves de propriété suivantes:

a) Liquidités

En CHF 1'000	31.12.2019	31.12.2020
Moyens mis à disposition pour opérations de change à terme	20'226	9'343
Engagement découlant d'opérations de change à terme	14'499	8'653

Les liquidités qui précèdent sont mises à disposition pour garantir des passifs découlant d'opérations à terme sur devises liés à la date de clôture.

b) Placements de capitaux

Outre celle mentionnée ci-dessus, il n'existe aucune restriction de disposition pour les placements de capitaux en plus des contraintes relevant du droit de surveillance.

Il existe également la restriction suivante de propriété des placements en dehors du secteur de l'assurance-vie.

En CHF 1'000	31.12.2019	31.12.2020
Titres grevés	0	550
Garantie accordée jusqu'au 10.10.2025	0	500

5.2 Engagements de leasing et bails à long terme ne figurant pas au bilan

En CHF 1'000	31.12.2019	31.12.2020
Leasing, fin de contrat 29.2.2020	1	0

5.3 Actifs dans le prêt de titres (securities lending)

Dans le cadre d'un contrat de prêt de valeurs mobilières, certains compartiments en titres à revenu fixe ont été prêtés contre commission.

En CHF 1'000	31.12.2019	31.12.2020
Le volume au jour déterminant du bilan porte sur:	263'247	253'765

5.4 Investment commitments in private equity

Dans le cadre de l'activité de placement en cours dans les opérations d'assurance, le groupe Pax s'engage à acquérir à l'avenir des titres à un prix défini par avance. Si une partie adverse ne satisfait pas à ses obligations, les coûts de remplacement sont alors supérieurs ou inférieurs, et des charges d'intérêt supplémentaires peuvent apparaître. Qui plus est, les titres faisant l'objet des conventions peuvent être soumis à des fluctuations. Au total, les engagements pris découlant d'investment commitments portent sur:

En 1'000	31.12.2019	31.12.2020
Engagements découlant d'investment commitments en CHF	17'579	13'013
Engagements découlant d'investment commitments en EUR	5'150	1'705
Engagements découlant d'investment commitments en USD	7'300	10'175

5.5 Valeurs assurance incendie

En CHF 1'000	31.12.2019	31.12.2020
La valeur assurance incendie des placements immobiliers porte sur:	923'455	915'948

5.6 Honoraires de l'organe de révision

Les honoraires de l'organe de révision KMPG SA pour l'activité de révision se montent à CHF 520'191 TVA comprise, pour la période de référence (année précédente: CHF 508'883, TVA comprise). Ont été payés en plus CHF 51'696, TVA comprise (année précédente: aucun honoraire), pour des prestations de services proches de la révision, il n'y a pas eu d'autres prestations de service en 2020.

5.7 Évènements postérieurs à la date du bilan

Aucun évènement déterminant pour les comptes annuels présents, qui devrait donc être divulgué, n'a été connu entre la date de clôture du bilan et le moment de l'approbation des présents comptes consolidés par le conseil d'administration le 18 mars 2021.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2020 À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS



KPMG AG
Räffelstrasse 28
Case postale
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des actionnaires de Pax Holding (société coopérative), Bâle

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de Pax Holding (société coopérative), comprenant, le compte de profits et pertes consolidé, le bilan consolidé, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital propre et l'annexe aux comptes consolidés (aux pages 55-82), pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.



**Pax Holding (société
coopérative), Bâle**

Rapport de l'organe de
révision sur les comptes
consolidés à l'Assemblée
générale des délégués

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG AG

Oliver Windhör
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Elina Monsch
Expert-réviseur agréée

Zurich, le 18 mars 2021

Annexe:

- Comptes consolidés constitués du le compte de profits et pertes consolidé, le bilan consolidé, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital propre et l'annexe aux comptes consolidés

PAX HOLDING

COMPTES ANNUELS 2020

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DU PAX HOLDING (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE), BÂLE

En 1'000 CHF	2019	2020
Produit de participation	2'000	4'000
Revenu des intérêts des prêts	544	315
Produit des titres	873	932
Revenu des intérêts	-5	-4
Bénéfices de change sur les placements de capitaux	12	30
Bénéfices provenant de la vente de placements de capitaux	1'145	206
Produits des placements de capitaux	4'569	5'479
Revalorisation des placements de capitaux	272	-
Amortissement des placements de capitaux	-1'892	-1'796
Amortissement net des placements de capitaux	-1'620	-1'796
Frais externes de gestion	-28	-24
Pertes de changes sur les placements de capitaux	-144	-75
Pertes provenant de la vente de placements de capitaux	-55	-907
Dépenses pour les placements de capitaux	-227	-1'006
Autres produits financiers	152	8
Produit financier	2'874	2'685
Frais d'organes et de gestion	-3'419	-4'011
Autres dépenses financières	-332	-165
Perte annuelle avant impôts	-877	-1'491
Impôts	-96	-94
Perte annuelle	-973	-1'585

BILAN DU PAX HOLDING (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE), BÂLE

En 1'000 CHF	31.12.2019	31.12.2020
ACTIFS		
Liquidités	3'252	2'015
Créances vis-à-vis de la Pax Assurance	155	–
Créances vis-à-vis de la Pax Asset Management SA	199	–
Autres créances à court terme	293	302
Actifs de régularisation	9	9
Actifs circulants	3'908	2'326
Titres	24'582	26'784
Prêts vis-à-vis de la Pax Assurance	32'000	9'000
Prêts de rang postérieur vis-à-vis de la Pax Assurance	40'000	40'000
Placements financiers	96'582	75'784
Participations	96'097	105'491
Actifs immobilisés	192'679	181'275
Total actifs	196'587	183'601
PASSIFS		
Engagements envers participations	1'843	4'662
Autres engagements à court terme	265	1'067
Passifs de régularisation	481	459
Capital étranger à court terme	2'589	6'188
Engagements à long terme portant intérêts	15'000	–
Provisions	500	500
Capital étranger à long terme	15'500	500
Capital d'emprunt	18'089	6'688
Réserve légale	150'000	150'000
Bénéfice inscrit au bilan		
Report de l'année précédente	29'471	28'498
Perte annuelle	–973	–1'585
Bénéfice inscrit au bilan	28'498	26'913
Capital propre	178'498	176'913
Total passifs	196'587	183'601

ANNEXE

Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale du Code des obligations suisse (articles 957–963b CO). Les participations sont soumises à un test annuel de dépréciation «impairment».

Tableau de financement

Le Pax Holding établit des comptes consolidés selon le standard reconnu (Swiss GAAP RPC). C'est pourquoi il peut être renoncé dans les présents comptes annuels à l'établissement d'un tableau de financement.

Participations

	Quote-part de participation 31.12.2019	Quote-part de participation 31.12.2020	Capital-actions 31.12.2020 En 1'000 CHF	Libéré à
Les participations directes du Holding se composent comme suit:				
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	100.0%	100.0%	120'000	100.0%
Creadi AG, Bâle	100.0%	100.0%	4'000	100.0%
Pax Asset Management SA, Bâle	100.0%	100.0%	1'500	100.0%
Dextra Assurances SA, Zurich (désormais: Simpego Assurances SA)	44.4%	48.8%	22'710	100.0%

Le capital-actions de la Dextra Assurances AG, Zurich a été augmenté pour atteindre 22.71 millions de CHF, le Pax Holding (société coopérative) y ayant participé a ainsi augmenté sa part à 48.8 pour cent. En février 2021 cette société a changé de raison sociale pour devenir Simpego Assurances SA.

Prêts de rang postérieur

Les prêts de rang postérieur suivants ont été accordés à des sociétés ayant un rapport de participation:

En 1'000 CHF	31.12.2019	31.12.2020
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	40'000	40'000
	40'000	40'000

Le prêt de rang postérieur à la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle, a été accordé pour une durée indéterminée.

Engagements envers des participations

En 1'000 CHF	31.12.2019	31.12.2020
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	–	3'401
Creadi AG, Bâle	1'843	1'245
Pax Asset Management SA, Bâle	–	16
	1'843	4'662

Il s'agit d'engagements à court terme y compris la prise en charge du déficit de la Creadi AG d'un montant de KCHF 1'245 (année précédente: KCHF 1'843).

Engagements à long terme portant intérêts

ÉCHEANCES ET INTÉRÊT En 1'000 CHF	Taux d'intérêt	De 1-5 ans	Plus de 5 ans
État au 31.12.2019	2.18%	15'000	–
État au 31.12.2020	–	–	–

Libération nette de réserves latentes relevant du droit des sociétés anonymes

En 1'000 CHF	2019	2020
Total	–	612

Actifs soumis à une réserve de propriété

Titres gagés pour garantir les propres engagements

En CHF 1'000	31.12.2019	31.12.2020
Titres grevés	0	550
Garantie accordée jusqu'au 10.10.2025	0	500

Engagements conditionnels

Dans le cadre de l'imposition TVA du groupe d'imposition TVA Pax, le Pax Holding est solidairement responsable.

Nombre de postes à temps plein

Le Pax Holding n'a aucun salarié.

Évènements postérieurs à la date du bilan

Aucun évènement déterminant pour les présents comptes annuels, et qui devrait donc être divulgué, n'a été connu entre la date de clôture du bilan et le moment de l'approbation des comptes annuels par le conseil d'administration le 18 mars 2021.

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUANT À L'UTILISATION DU BÉNÉFICE INSCRIT AU BILAN

En 1'000 CHF	31.12.2019	31.12.2020
Report de l'année précédente	29'471	28'498
Perte annuelle	-973	-1'585
Bénéfice inscrit au bilan à la disposition de l'assemblée des délégués	28'498	26'913
Le conseil d'administration propose l'utilisation suivante:		
Report sur le nouvel exercice	28'498	26'913

Le conseil d'administration demande le report du bénéfice inscrit au bilan sur le nouvel exercice.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS 2020 À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS



KPMG AG
Räffelstrasse 28
Case postale
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des délégués de Pax Holding (société coopérative), Bâle

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Pax Holding (société coopérative) comprenant le compte de profits et pertes, le bilan et l'annexe (pages 86-90) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité de l'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe à l'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, l'administration est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des évaluations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Pax Holding (société coopérative), Bâle
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
à l'Assemblée générale des délégués

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de l'administration.

En outre, nous attestons que la proposition du conseil d'administration quant à l'utilisation du bénéfice inscrit au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG

Oliver Windhör
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Elina Monsch
Expert-réviseur agréée

Zurich, le 18 mars 2021

Annexes:

- Comptes annuels constitués du compte de profits et pertes, du bilan et de l'annexe
- Proposition du conseil d'administration quant à l'utilisation du bénéfice inscrit au bilan

OURS

Éditeur

Pax Holding (société coopérative), Bâle

Texte

Pax

Concept et design

Multiplikator AG

Photos

iStock, Andrija Pajtic; Getty Images, Thomas Barwick, Fuse, CasarsaGuru; Julian Salinas

© Copyright 2021 by Pax Holding
(société coopérative)

Reproduction intégrale ou partielle
uniquement avec l'autorisation écrite
du Pax Holding (société coopérative)

En ligne:
pax.ch/rapport-de-gestion

Pax
Aeschenplatz 13
CH-4002 Bâle

Tél. +41 61 277 66 66
Fax +41 61 277 64 56
info@pax.ch
www.pax.ch